

LE DEVOIR

VOL. XCVIII N° 236

LE JEUDI 18 OCTOBRE 2007

88c + TAXES = 1\$

Prudent, Dion suivra Harper

Tenté par des élections, le chef libéral se range finalement derrière son caucus

ALEC CASTONGUAY
GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ottawa — Affaibli par les divisions internes au sein de son parti et visiblement écrasé par le pouvoir de vie ou de mort qu'il détient sur le gouvernement conservateur, le chef libéral Stéphane Dion a préféré jouer de prudence hier en sauvant Stephen Harper. Il n'y aura donc pas d'élections fédérales à court terme.

Stéphane Dion et Gilles Duceppe ont toutefois vertement critiqué les intentions du gouvernement, soulignant à l'unisson les dangers de voir les conservateurs devenir un jour majoritaires.

Le chef libéral a gardé la colline parlementaire sur le qui-vive toute la journée hier, refusant de dévoiler ses intentions jusque tard en après-midi, lors de sa réplique au discours du Trône aux Communes. Même ses propres députés, qui s'étaient tous exprimés lors d'une réunion du caucus en matinée, ne savaient pas de quel côté pencherait leur leader. Plusieurs sources ont mentionné au *Devoir* que Stéphane Dion était le plus enclin à se lancer en campagne électorale, exaspéré de se faire accuser de manquer de leadership. «C'est aussi un gars de contenu, et il n'a pas aimé ce qu'il a entendu dans le discours du Trône», a soutenu un élu qui a tenu à conserver l'anonymat. Le passage sur l'abandon des objectifs du proto-

cole de Kyoto a fait mal au chef libéral, a-t-on confié. N'empêche, quelques heures plus tard, M. Dion se rangeait à la volonté de la majorité de son caucus. «Les faiblesses de ce discours doivent toutefois être évaluées à la lumière du fait que les Canadiens ne veulent pas d'autres élections tout de suite», a dit Stéphane Dion. Ils veulent que le Parlement fasse son travail. Trois élections en trois

VOIR PAGE A 8 : DION

LE DEVOIR AU PAKISTAN

Moucharraff attend le verdict des juges

Benazir Bhutto rentre aujourd'hui de son exil à Londres



AGENCE FRANCE-PRESSE

HÉLÈNE BUZZETTI

Islamabad — Les célébrations de la fin du Ramadan sont à peine terminées que le trépidant feuilleton politique a repris son cours au Pakistan hier. Si le pays attend fébrilement aujourd'hui le retour d'exil de Benazir Bhutto, un autre chapitre s'est écrit hier, quoique plus discrètement, devant la Cour suprême du pays. Il s'agit de déterminer a posteriori la légitimité de l'élection du général Pervez Moucharraff à la présidence.

M. Moucharraff, qui, comme tant d'autres généraux avant lui, avait pris le pouvoir par les armes en 1999, a complété sa conversion démocratique en se faisant élire par le Parlement il y a deux semaines. Sa candidature est toutefois contestée devant le plus haut tribunal du pays parce que la Constitution du Pakistan interdit au président d'occuper simultanément d'autres fonctions officielles de l'État (chef des armées, en l'occurrence). Même s'il abandonne l'uniforme en novembre prochain, comme il a promis de le faire, il contreviendra à un autre article de la Constitution, qui impose à tout ex-fonctionnaire un délai de deux ans avant de se lancer en politique.

«Jusqu'à présent, le président était omnipotent, le premier ministre faisait de la figuration et le Parlement jouait au béni-oui-oui. Mais en abandonnant son uniforme, le président n'aura plus la même autorité. Le futur premier ministre prendra du galon, le nouveau Parlement prendra de l'assurance et l'armée aura son rôle à jouer. Nous aurons un "triarcat". C'est une bonne chose pour le pays.»

La cause a été débattue hier devant un groupe de 11 juges. À l'extérieur de l'édifice à structure triangulaire, quelques centaines de manifestants, tous des hommes en habits traditionnels de couleur pâle, déambulent paisiblement. Ils attendent que se joue le sort de leurs politiciens, le président et l'ex-premier ministre en exil Nawaz Sharif. Parmi ces hommes, le chauffeur reconnaît quelques manifestants professionnels, payés quelques rou-

pies pour brandir nonchalamment un drapeau. La cause de Moucharraff aurait dû être réglée en deux ou trois jours, selon les observateurs. Mais voilà que les avocats qui la plaident réclament que tous les juges de la Cour suprême (17 si on compte le juge en chef mal-aimé du président, Iftikhar Mohammad Chaudhry) entendent la cause. Le gouvernement s'y oppose.

«Certains juges qui ne siègent pas à l'heure actuelle sont déjà prononcés contre le président dans des causes précédentes», a fait valoir hier le ministre de l'Information du Pakistan, Tariq Azim, au cours d'une longue entrevue accordée au *Devoir* à ses bureaux d'Islamabad. «Permettre à ces juges d'entendre la cause reviendrait à biaiser le tribunal contre le président.»

Le président Moucharraff, au pouvoir depuis maintenant huit ans, souhaite poursuivre sur sa lancée pendant cinq autres années. Le ministre Azim n'hésite pas à vanter le bilan de son administration. L'économie a crû en moyenne de 7 % par année, rappelle-t-il, alors que les investissements étrangers au Pakistan sont passés de 300 millions de dollars en 2002 à 6,7 milliards en 2006 et pourraient atteindre les dix milliards

VOIR PAGE A 8 : MOUCHARRAFF

Le PQ attise la colère des immigrants

Kippas, turbans et autres hijabs seraient interdits dans la fonction publique

KATHLEEN LÉVESQUE

Le Parti québécois veut que la fonction publique et parapublique ait une tenue vestimentaire exempte de tout symbole religieux, obligeant les employés de l'État à laisser leur turban, kippa ou hidjab sur le pas de la porte des écoles, hôpitaux, centres de la petite enfance et autres ministères.

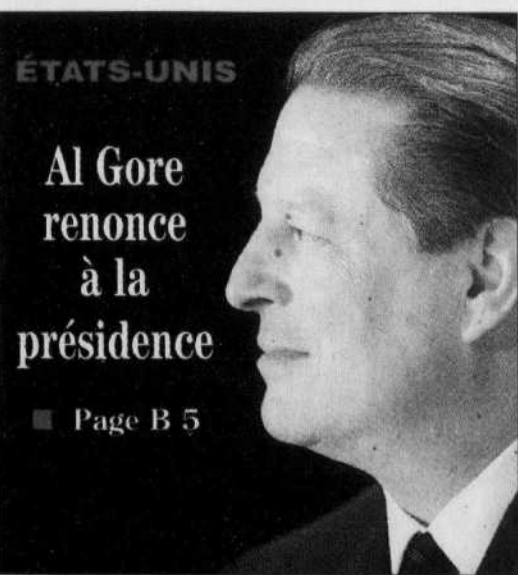
Cette prise de position ressort de la prochaine plateforme électorale concernant l'identité québécoise, qui a été discutée hier soir à l'exécutif national du PQ et qui sera soumise à la conférence nationale des présidents samedi. Jusque-là, le PQ a prôné la laïcité de l'espace public. Il souhaite maintenant franchir un pas de plus, ce qui crée de la turbulence dans ses rangs.

Le Groupe d'action politique des Québécoises et Québécois issus de l'immigration du Parti québécois (GAP-QI), l'instance responsable des questions d'immigration au sein de l'exécutif national, s'inquiète de la voie empruntée par l'équipe de Pauline Marois. Dans une lettre publiée aujourd'hui dans *Le Devoir* (page A 6), le GAP-QI dénonce la dérive du débat sur les accommodements raisonnables qui amalgame les questions de liberté religieuse et d'immigration. Le GAP-QI pointe le débat qui a cours dans tout le Québec dans la foulée de la commission Bouchard-Taylor et écorche au passage le PQ sans le nommer.



Pauline Marois

VOIR PAGE A 8 : IMMIGRANTS



ÉTATS-UNIS

Al Gore renonce à la présidence

Page B 5

INDEX

Annonces.....	B 4	Idées.....	A 7
Avis publics ..	B 6	Météo.....	B 4
Bourse.....	B 2	Monde.....	A 5
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 4
Décès.....	B 4	Sports.....	B 6
Économie.....	B 1	Sudoku.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

Ma sœur, ma douleur

Sandrine Bonnaire réalise un documentaire troublant et pudique sur sa sœur autiste

ODILE TREMBLAY

Un sourire lumineux, une gravité dans le regard, une beauté mélancolique, une brillante carrière d'actrice sur près d'un quart de siècle: voici Sandrine Bonnaire! Ou, du moins, voici un de ses visages... Car la star française, qui rencontrait hier les médias montréalais au Festival du nouveau cinéma, s'effaçait au profit de la sœur de Sabine, autiste et vedette de son premier documentaire, placé sous le sceau de l'intimité. Engagement oblige, il a été peu question de cinéma, en conférence de presse comme en entrevue, mais bien de manque de ressources en santé mentale. «En France, entre les associations de

«Entre les associations de parents et les hôpitaux psychiatriques, c'est le désert»

VOIR PAGE A 8 : BONNAIRE



AGENCE FRANCE-PRESSE

«Bien sûr que ma notoriété me sert, dit Sandrine Bonnaire. Si je peux la mettre au service d'une cause importante, ce serait bien bête de s'en priver...»

ESPACE MUSIQUE 100,7 FM

www.radio-canada.ca/radio

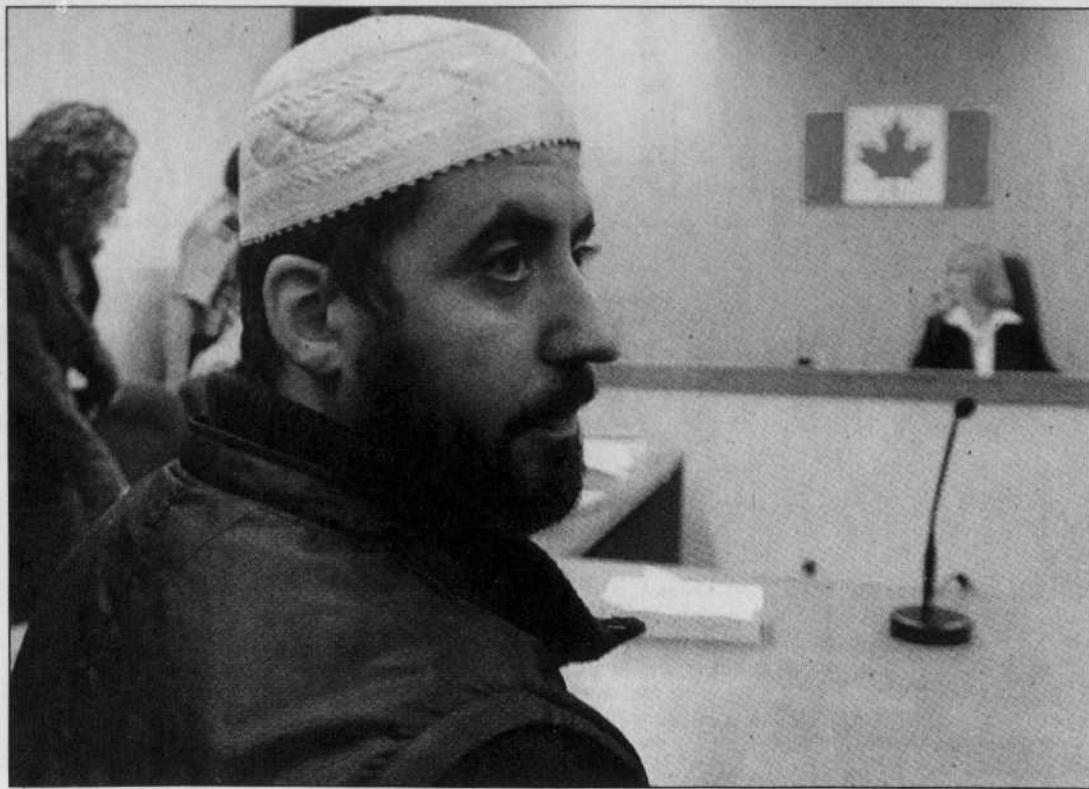
Jazz

17h 30

En semaine avec André Vigeant
Réalisation: Anne Dubois
Le week-end avec Dorothée Berryman

LES ACTUALITÉS

Comparution de l'imam Jaziri



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'IMAM controversé Said Jaziri affirme qu'il sera torturé et tué s'il retourne dans son pays d'origine, la Tunisie, où il doit être renvoyé la semaine prochaine. Said Jaziri a comparu devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié hier, après avoir été arrêté par les services frontaliers lundi matin. Le Tunisien d'origine n'a plus de statut légal au Canada puisqu'il a perdu son statut de réfugié en 2006, entre autres parce qu'il avait omis de révéler aux autorités canadiennes qu'il avait un casier judiciaire en France.

Protégez-Vous en kiosque

La Cour supérieure rejette la demande d'injonction qu'avait présentée Mega Brands

FABIEN DEGLISE

Le verdict est tombé. La Cour supérieure du Québec a rejeté hier la demande d'injonction provisoire déposée cette semaine par Mega Brands afin d'empêcher la publication du Guide jouets 2008 du magazine consommériste *Protégez-Vous*, dont la sortie est prévue demain. La multinationale du jouet remettait en question la validité d'un test effectué sur l'un de ses produits phares, dont la teneur en plomb serait largement supérieure aux normes acceptables.

«Nous sommes très heureux de cette décision», a indiqué au *Devoir* Mannon Lacourse, directrice des communications aux Éditions Protégez-Vous, quelques minutes après la décision du tribunal. «Comme prévu, le magazine va donc être en kiosque dans les prochains jours.» Cent cinq mille abonnés l'ont par ailleurs entre les mains depuis une semaine.

Dans sa cuvée 2008, la publication a décidé d'analyser pour la première fois la teneur en plomb, un métal toxique, de 32 jouets destinés à des enfants en bas âge et dont la bonne évaluation dans son guide laisse

croire qu'ils pourraient être populaires dans les bas de Noël cette année. Ces analyses ont été justifiées par la série de rappels qui a frappé l'industrie du jouet au cours de l'été. Plusieurs produits avaient en effet des niveaux trop élevés de plomb dans la peinture.

Dans les grandes lignes, les blocs à assembler de marque Mega Bloks, modèle Maxi System 8468 de couleur jaune, ont révélé des teneurs en plomb de 1180 parties par million (ppm), indique le magazine dans sa dernière livraison. La norme acceptable, selon Santé Canada, est de 90 ppm. Les blocs rouges, bleus ou verts ne sont toutefois pas concernés par cette présence anormalement élevée de plomb. La présence de ce métal dans les jouets peut être problématique lorsque les jouets sont mâchouillés sur une base régulière par les enfants.

Pour Mega Brands, qui s'est dit hier «dégouté» par la décision de la cour, ces résultats sont le fait d'une méthodologie erronée, a estimé son président, Marc Bertrand. *Protégez-Vous* aurait en effet utilisé un test destiné à des produits peints sur un jouet moulé, selon lui, avec à la clef

une image déformée de la réelle innocuité de ce jouet.

N'empêche, en matinée, les responsables du magazine ont maintenu le bien-fondé de leur approche tout en réaffirmant la justesse des résultats obtenus. Le test de plomb a été réalisé à l'intérieur du cadre établi par Santé Canada, a indiqué David Clerk, directeur de la publication. Mega Brands met plutôt en avant, selon lui, une méthodologie européenne, qui n'est pas reconnue au pays.

Le juge Kevin Downs semble d'ailleurs lui avoir donné raison en estimant que l'injonction demandée par la multinationale n'était pas justifiée pour le moment. Les parties devraient toutefois se retrouver au palais de justice le 26 octobre, alors que la cour va se pencher sur le fond de la question, et ce, plus d'une semaine après l'apparition de ce guide dans les commerces. Tiré à 175 000 exemplaires, le document passe au crible cette année plus de 300 jouets et 300 livres en prévision des achats de Noël.

Le Devoir
Avec la Presse canadienne

Diane Lemieux part parce qu'elle n'avait plus la confiance de Pauline Marois

MARTIN OUELLET

Québec — La députée péquiste de la circonscription de Bourget, Diane Lemieux, a mis fin hier à sa carrière politique, jugeant qu'elle ne disposait plus de la confiance ni de la complicité nécessaires pour continuer de siéger aux côtés de Pauline Marois.

La fouguese parlementaire de l'est de Montréal a fait ses adieux à l'Assemblée nationale lors d'une allocution parfois chargée d'émotion, lue en Chambre.

«La confiance, la complicité, les marges de manœuvre pour exercer pleinement mon rôle n'étant plus au rendez-vous, la fenêtre s'est refermée comme si le sentiment de mon utilité en politique s'était envolé», a dit Mme Lemieux, faisant allusion à ses relations difficiles avec la nouvelle chef du Parti québécois, Pauline Marois.

Surnommée la «Lionne de Bourget» pour son tempérament bouillant, Mme Lemieux n'a jamais accepté la décision de la chef péquiste de la démettre de ses fonctions de leader parlementaire au profit du député d'Abitibi-Ouest, François Gendron.

La décision de Mme Marois a mené la députée à conclure qu'elle n'avait plus sa place sous le nouveau leadership du Parti québécois.

«Il faut savoir décoder le moment où les conditions pour assumer ces responsabilités ne sont plus au rendez-vous. C'est une question de sincérité, d'authenticité, envers les citoyens que l'on représente, envers le parti que l'on représente et envers l'institution que l'on dessert», a-t-elle expliqué.

L'absence d'atomes crochus n'a pas empêché Mme Lemieux de prononcer quelques bons mots pour la chef du deuxième groupe d'opposition, soulignant «sa force de travail» et «la profondeur de son engagement à l'amélioration de la vie des Québécois».

«Mme la députée de Charlevoix, chef du Parti québécois, je vous souhaite de réaliser vos rêves», a-t-elle dit.

Prenant la parole à son tour, Pauline Marois a énuméré une longue liste d'épithètes flatteuses pour souligner le travail de celle qu'elle a écartée dès l'été dernier.

De l'avis de la chef du PQ, la députée de Bourget est «une femme d'idées», toute en «finesse» et en «doigté», une parlementaire «estimée, dévouée, intelligente, courageuse, élégante, déterminée, battante et passionnée».

«Diane, c'est avec regret, très sincèrement, que je te vois quitter comme députée de Bourget», a soutenu Mme Marois.

Quant à lui, le chef de l'opposition officielle, Mario



Diane Lemieux

ARCHIVES REUTERS

Dumont, a fait remarquer que Mme Lemieux avait eu un parcours politique parfois un peu «rock'n'roll» mais qu'elle semblait manifestement «dans son élément» dans le rôle de leader parlementaire.

Pour sa part, le premier ministre Jean Charest a dit de Mme Lemieux qu'elle avait été «une parlementaire redoutable» qui a su gagner la confiance de ses chefs.

Ancienne présidente du Conseil du statut de la femme, Diane Lemieux a fait le saut en politique en 1998 à la demande du premier ministre d'alors, Lucien Bouchard.

Jusqu'en 2003, année où le Parti québécois a été relégué à l'opposition officielle, la députée démissionnaire a assumé nombre de responsabilités ministérielles. Tour à tour, elle a été ministre du Travail, ministre responsable de l'Emploi, ministre de la Culture et des Communications, ministre responsable de la Charte de la langue française et ministre responsable de l'Autoroute de l'information.

De nature spontanée, Mme Lemieux s'est toujours exprimée ouvertement et sans détour, même au risque de se retrouver au centre de la controverse.

Par exemple, en 2001, quelques minutes après avoir prêté serment à titre de ministre de la Culture, elle avait soulevé une indignation pancanadienne en affirmant, candidement, «qu'il n'y a pas de culture ontarienne».

La Presse canadienne

Sondage sur le commerce de détail: les Québécois ont une folle envie de dépenser

FABIEN DEGLISE

La Terre tourne, le dollar monte, le chômage diminue et les consommateurs québécois sont de plus en plus euphoriques. À preuve, ils sont de plus en plus confiants dans leur santé financière, à ce point qu'au cours des six prochains mois, ils comptent dépenser davantage, indique un sondage du Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) dévoilé hier.

Ce coup de sonde, lancé par le Groupe Géocom dans un bassin de 1005 répondants entre le 7 et le 17 septembre dernier, est sans ambages: 90 % des personnes interrogées estiment que la situation financière de leur ménage est la même que l'an dernier ou s'est améliorée. Un quart pense même que cette santé économique va prendre du mieux à l'avenir.

À l'inverse, 10 % des répondants jugent que leurs finances se sont détériorées, contre 15 % l'an passé, indique cette mesure des perceptions dont la marge d'erreur est de 3,2 %, 19 fois sur 20.

Sur une note différente, les deux tiers des ménages québécois sont optimistes en ce qui a trait à l'économie du Québec, contre 61 % à la même époque l'année dernière. L'indice de confiance des consommateurs, établi par le CQCD et Géocom, est désormais de 104,4, révélant ainsi qu'il y a davantage, à l'heure actuelle, d'optimistes que de pessimistes dans la société. C'est un point de plus qu'à l'automne 2004. Au printemps, cet indice s'établissait à 98,2.

Dépenses à la hausse

Par conséquent, au cours des six prochains mois, les consommateurs se préparent à délier davantage les cordons de leur bourse. Plus de la moitié d'entre eux croit en effet que l'époque est propice aux gros achats. Un quart pourrait même passer devant un tiroir-caisse pour le prouver en faisant l'acquisition d'une voiture (7 %), d'un électroménager (5 %), de matériel informatique (5 %) ou de meubles (4 %).

«Le contexte économique actuel demeure favorable à la consommation au Québec», a commenté hier Gaston Lafleur, président du CQCD. «Leurs intentions d'achats nous indiquent qu'ils entendent dépenser davantage dans toutes les catégories de produits et de services par rapport à l'an dernier.» Cela devrait d'ailleurs être le cas dans le domaine du divertissement (+7 %), de la rénovation (+6 %) et de l'habillement (+5 %) alors que les jouets, les appareils



ARCHIVES REUTERS

Bientôt l'Halloween et ensuite Noël, de quoi réjouir les Québécois qui ont envie de consommer.

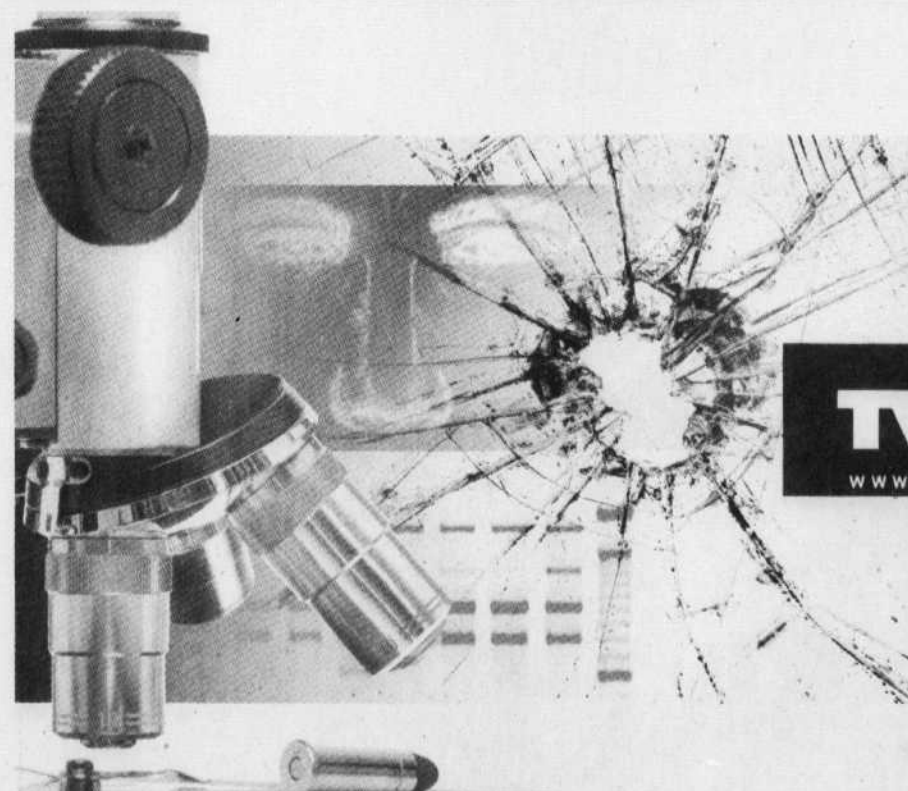
audio et vidéo et l'ameublement devraient composer avec des intentions d'achat à la baisse, allant de 11 à 17 %, révèle ce sondage.

Une tendance ancrée

Ces données n'ont pas étonné Hélène Bégin, économiste au Mouvement Desjardins, qui constate effectivement qu'un vent d'optimisme souffle en ce moment sur le Québec. «La forte amélioration du marché du travail [80 000 emplois devraient être créés en 2007], la baisse du chômage et la stabilité des taux d'intérêt directeurs y sont pour beaucoup», a-t-elle indiqué au *Devoir*. «La confiance des consommateurs est élevée et les chiffres du CQCD rejoignent d'ailleurs ceux établis par d'autres organismes comme le Conférence Board du Canada ou Statistique Canada.»

Signe de ces temps heureux — pour la consommation —, près de la moitié des ménages ont indiqué mettre un peu ou pas mal d'argent de côté en ce moment. Les 35-44 ans et les personnes gagnant plus de 100 000 \$ par année sont, sans surprise, les gens qui logent le plus à cette enseigne. Notons toutefois que cette capacité d'épargne est plus élevée chez les gens des villes (53 %) que dans les régions (39 %), selon les résultats de cette enquête d'opinion.

Le Devoir



Ils font parler les morts... Incursion dans l'univers fascinant de l'auteur Patricia Cornwell et du temple de l'anthropologie légale.

TV5
WWW.TV5.CA

DOSSIER
SCHEFFER

CE SOIR 21h30

EN BREF

Ordonnance de fermeture maintenue

Le Tribunal administratif du Québec (TAC) a maintenu l'ordonnance délivrée l'an dernier par l'ex-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Claude Béchar, par laquelle il imposait la fermeture du dépôt de Cantley, dans l'Outaouais. Objet de 17 enquêtes depuis son ouverture, de 70 avis d'infraction et d'un incendie souterrain qui a nécessité en 2005 l'évacuation de 69 familles à leurs frais pendant quatre jours, le dépôt a été rouvert après l'ordonnance après que ses propriétaires eurent contesté celle-ci devant le TAC. Le site devra immédiatement cesser d'accueillir de nouveaux déchets et se mettre aux normes par la suite, indique le jugement. — *Le Devoir*

IMAGINONS LA PLACE D'ARMES EN STATIONNEMENT

imaginezvotreplacedarmes.ca

POLITIQUE



Michel David

L'arnaque

« **U**n pas dans la bonne direction », a déclaré le ministre responsable des Affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, à propos du projet de loi sur le « pouvoir de dépenser » dont le premier ministre Harper a annoncé la présentation lors du discours du Trône.

En 1999, Jean Charest, alors chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, avait utilisé la même expression quand le gouvernement Chrétien avait conclu une entente sur l'« union sociale » avec toutes les provinces, sauf le Québec. Il avait fallu que Claude Ryan le rappelle brutalement à ses devoirs dans une lettre publiée dans les journaux.

Cette entente avait exactement le même défaut que ce que M. Harper projette de faire. Comme ses prédécesseurs libéraux, il entend limiter le pouvoir du gouvernement fédéral de lancer de « nouveaux programmes à frais partagés dans les compétences exclusives des provinces ».

Le problème, c'est que ce type de programme conjoint est presque tombé en désuétude. La limitation prévue à l'accord du Lac-Meech ne correspond tout simplement plus à la nouvelle réalité du fédéralisme canadien, de la même façon que la « société distincte » ne rend plus justice à la « nation » que les Québécois ont maintenant le sentiment de constituer.

Au cours des dernières années, les interventions fédérales dans les champs de compétence des provinces n'ont pas pris la forme de programmes à frais partagés. Il s'agissait plutôt d'initiatives unilatérales, l'exemple le plus spectaculaire étant celui des Bourses du millénaire.

Autrement dit, le projet de loi de M. Harper serait sans objet concret. Qu'importe la compensation financière offerte ou les conditions imposées s'il s'agit de situations purement hypothétiques? Voir là un gain substantiel pour le Québec équivaut à prendre des vessies pour des lanternes. Malheureusement, M. Ryan n'est plus là pour rappeler aux libéraux qu'il faut appeler un chat un chat. Et une arnaque une arnaque.

Pire encore, le projet de M. Harper aurait pour effet de reconnaître au gouvernement fédéral le droit d'intervenir de façon unilatérale dans les compétences provinciales dans la mesure où il ne l'interdirait pas. On dit que « le législateur ne parle pas pour ne rien dire ». C'est aussi vrai de ce qu'il ne dit pas.

C'est d'ailleurs la position que Benoît Pelletier a toujours défendue dans ses discussions privées avec ses interlocuteurs fédéraux. Il ne voulait pas d'une limitation bide qui aurait l'effet contraire de celui que le Québec recherche depuis des décennies. Pour le moment, la Constitution est totalement muette au sujet du pouvoir de dépenser. Enchâsser une limitation qui ne serait pas étanche reviendrait à consacrer celui-ci.

Lors de la conférence constitutionnelle de septembre 1970, Robert Bourassa avait exprimé très clairement ce que le Québec a toujours souhaité: « Idéalement, ce pouvoir de dépenser dans des matières relevant de la compétence exclusive des provinces devrait tout simplement ne pas exister et le gouvernement fédéral devrait y renoncer tout bonnement ».

Toutefois, M. Bourassa ne se faisait aucune illusion. Jamais Pierre Elliott Trudeau n'y aurait renoncé. Pas plus aujourd'hui qu'à l'époque, un front commun des provinces pour forcer la main d'Ottawa n'est envisageable. De toute manière, il ne s'agit pas d'une entente fédérale-provinciale mais d'un projet de loi qui relève strictement du Parlement fédéral.

M. Pelletier a voulu voir dans le discours du Trône une invitation à négocier, et il mise sur la conclusion d'une entente bilatérale qui accorderait au Québec un traitement différent. Il est vrai que M. Harper a fait adopter par la Chambre des communes une motion qui reconnaît l'existence d'une nation québécoise au sein du Canada, mais il n'a donné aucune indication à ce jour selon laquelle il serait disposé à limiter pour autant les pouvoirs du gouvernement fédéral. Au contraire, son séjour au 24 Sussex Drive semble avoir commencé à modifier sa vision décentralisée du fédéralisme.

Mario Dumont était cependant bien mal placé pour dénoncer la mollesse du gouvernement Charest. Certes, M. Pelletier est un fédéraliste inconditionnel, qui a toujours été d'un très grand optimisme en matière constitutionnelle, mais le chef de l'ADQ a des prétentions autonomistes qui semblaient bien timides hier.

Dans ses commentaires sur le discours du Trône, il a adopté le même ton conciliant qui avait caractérisé son tristement célèbre discours devant le Canadian Club de Toronto en septembre 2002. Lui aussi était tout disposé à « recevoir favorablement » la proposition du gouvernement Harper, même si certains « détails » mériteraient sans doute d'être discutés.

Manifestement, M. Dumont était bien déterminé à ne pas chercher noise à M. Harper. C'est tout juste s'il a réitéré son souhait de voir le Canada adhérer au protocole de Kyoto. Dans le cas de l'industrie forestière, que le discours du Trône a à peine évoquée, il a plutôt reproché au gouvernement Charest de toujours blâmer Ottawa!

Au départ, le « pouvoir de dépenser » est un de ces sujets qui paraissent bien esotériques au commun des mortels, et M. Dumont a hérité de Robert Bourassa d'un véritable don pour compliquer les choses qui ne le seraient pas suffisamment.

Hier, il a été au centre d'un véritable embrouillamini dont le résultat a été d'empêcher l'Assemblée nationale d'adopter une position unanime. Le premier ministre Charest n'a même pas eu besoin de chercher un synonyme pour le mot « girouette ». Le comportement du chef adéquate parlait de lui-même.

La position du PQ, comme celle du Bloc québécois, est parfaitement conséquente avec le projet souverainiste, dont le « pouvoir de dépenser » du gouvernement fédéral constitue la négation même. Elle a simplement le défaut d'être irréaliste.

Dans la mesure où Pauline Marois a renvoyé le référendum aux calendes grecques, il faudra bien qu'elle se résigne à gouverner dans le cadre constitutionnel actuel. Or, à l'extérieur du Québec, personne ne souhaite l'élimination complète du pouvoir de dépenser. A moins de renoncer purement et simplement aux transferts fédéraux, un véritable encadrement demeure sans doute un moindre mal.

mdavid@ledevoir.com

Encadrer ou éliminer le pouvoir de dépenser?

Les partis à Québec sont incapables de s'entendre sur le libellé d'une motion

L'intention du gouvernement Harper d'encadrer le pouvoir fédéral de dépenser a divisé hier les élus à l'Assemblée nationale. L'ADQ et le PQ s'entendent sur l'élimination de ce pouvoir, tandis que les libéraux ne veulent que son encadrement. Le premier ministre Jean Charest souhaite surtout que ce geste de Stephen Harper soit perçu comme un « succès » par les Québécois.

ROBERT DUTRISAC

Québec — Les libéraux ont bloqué une motion sur le pouvoir fédéral de dépenser au sujet de laquelle les deux partis d'opposition s'étaient entendus, motion dont les trois partis auraient voulu qu'elle fasse l'objet d'un vote unanime de l'Assemblée nationale.

Présentée par l'opposition officielle, la motion stipulait que l'Assemblée nationale « affirme sa volonté et l'importance d'éliminer le pouvoir fédéral de dépenser du gouvernement du Canada dans les champs de compétence exclusifs du Québec ». La motion recevait « favorablement » la volonté exprimée à ce sujet dans le discours du Trône et affirmait la nécessité que cette règle soit constitutionnalisées.

Or les libéraux ont préféré la première version soumise par l'ADQ, qui ne parlait pas d'éliminer le pouvoir fédéral de dépenser mais bien d'encadrer ce pouvoir. Les péquistes n'ont pas accordé leur consentement pour que la motion soit mise au vote.

Les discussions devraient toutefois se poursuivre aujourd'hui. Rappelons que ce printemps, au sujet d'une motion traitant de la reconnaissance de la nation québécoise, PLQ, ADQ et PQ s'étaient tirillés pendant trois jours avant d'en arriver à un libellé acceptable pour tous. En fin d'après-midi hier, le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, s'est montré optimiste quant à la possibilité d'adopter cette semaine une motion unanime, tout comme le chef de l'opposition officielle, Mario Dumont.

Il était quelque peu surprenant de voir hier les libéraux s'approprier à voter pour que ce soit par un amendement constitutionnel que le pouvoir fédéral de dépenser soit encadré. Au cours de la période de questions, le premier ministre Jean Charest a insisté sur les dangers pour le Québec d'emprunter la voie constitutionnelle. Il a traité Mario Dumont « d'amateur » en matière de Constitution. « C'est extrêmement inquiétant de jouer avec l'avenir des Québécois comme il le fait. Le chef de l'opposition officielle propose de rouvrir aujourd'hui le dossier constitutionnel », a-t-il lancé.

Pour sa part, le chef libéral le fera « quand les conditions s'y prêteront », a-t-il réitéré sans se faire plus précis.

Culture de chicane

Le premier ministre a accusé l'ADQ et le PQ de remonter à bord « du même autobus » et de partager « la même culture de chicane ».

Le premier ministre s'est montré très satisfait de l'intention, ex-

primée par le gouvernement Harper dans le discours du Trône, de présenter un projet de loi afin d'encadrer le pouvoir fédéral de dépenser, et ce, même s'il ne porte que sur les programmes à frais partagés et non pas sur les intrusions directes du fédéral. « Le gouvernement fédéral fait une proposition. Il le fait conformément aux représentations qu'on a faites justement pour préparer le terrain, comme ça a été le cas pour la reconnaissance de la nation », l'UNESCO, l'assurance parentale, la santé et le fédéralisme asymétrique, a-t-il énuméré. Le premier ministre est d'avis que le Québec fera « un nouveau gain », obtiendra « un autre succès parmi les succès qu'on a pu donner à la population du Québec ».

De son côté, Mario Dumont a évité d'égratigner le gouvernement Harper, exprimant sa satisfaction quant à l'intention exprimée par le premier ministre canadien. Il a toutefois mis l'accent sur l'importance de constitutionnaliser cet encadrement du pouvoir fédéral de dépenser.

De son côté, le chef du PQ, Pauline Marois, dont la position est semblable à celle du chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, estime que la proposition du gouvernement Harper est un recul par rapport à l'Union sociale, rejetée tant par Claude Ryan que par Lucien Bouchard. L'Union sociale encadrerait aussi les dépenses directes d'Ottawa, a-t-elle fait valoir. La chef péquiste a indiqué qu'elle se montrera « intraitable » quant au libellé de la motion, qui doit comprendre l'élimination du pouvoir fédéral de dépenser dans les champs de compétence du Québec.

Le Devoir



Gilles Taillon

L'ADQ serait prête à se priver d'un milliard de revenus

L'équilibre budgétaire ne serait pas compromis pour autant

ROBERT DUTRISAC

Québec — Un gouvernement de l'Action démocratique du Québec se privera de revenus annuels de plus d'un milliard de dollars en provenance de sociétés d'État, principalement d'Hydro-Québec, tout en équilibrant le budget du Québec.

C'est l'engagement qu'a énoncé hier le député de Chauveau et porte-parole de l'opposition officielle en matière de finances, Gilles Taillon, au cours d'une conférence de presse. « On prend une chance en faisant ça », a dit M. Taillon. « Si jamais la population nous faisait confiance, on vient de se priver d'une grosse marge de manœuvre. Mais si on le fait, c'est parce qu'on pense qu'il faut dire la vérité ».

M. Taillon a présenté une motion pour obtenir que la Commission de l'Administration publique fasse la lumière sur l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire d'ici le 20 décembre prochain afin de corriger « l'équilibre budgétaire artificiel ». Cette motion a été adoptée par les deux tiers des députés, les élus libéraux refusant d'y souscrire. La ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, estime que cette commission parlementaire n'est pas utile compte tenu du fait que des discussions ont cours entre le ministère des Finances et le Vérificateur général afin de fixer de nouvelles normes comptables pour les états financiers du gouvernement.

Hausse de la dette

Après une analyse des comptes publics, l'ADQ est arrivée à la conclusion que la dette directe du Québec avait continué d'augmenter entre 1998 et 2006, que ce soit en nombres absolus ou en proportion du produit intérieur brut (PIB). L'opposition officielle soutient que les immobilisations, qui peuvent justifier une hausse de l'endettement de l'État, selon M. Taillon, ne constituent pas la raison principale de l'augmentation de la dette.

La dette directe a augmenté de 30,7 milliards pendant cette période de huit ans alors que les immobilisations n'ont compté que pour 6,7 milliards et que 12,6 milliards sont allés au renflouement des régimes de retraite des employés du secteur public.

Le solde, inscrit à la rubrique « Prêts, placements et avances » (PPA), s'est élevé à 11,1 milliards au cours de cette période. Une partie substantielle de ces PPA sert à financer des dépenses courantes, a fait observer M. Taillon. Dans ses revenus autonomes, l'État a déclaré la totalité des bénéfices des sociétés d'État alors que ceux-ci ne lui sont pas tous versés. Aussi, entre 1998 et 2006, le gouvernement a dépensé 6,9 milliards en revenus qu'il n'a pas reçus et qu'il a financés par la dette. C'est à cette somme, qui dépassera largement le milliard en 2007 en raison de la hausse des bénéfices d'Hydro-Québec, notamment, qu'un gouvernement adéquate renoncera.

M. Taillon a aussi clarifié la position de l'ADQ à propos de la dette. Celle-ci peut augmenter dans la mesure où la hausse est directement liée à des immobilisations, ce qui est d'ailleurs contraire à l'esprit de la Loi sur l'équilibre budgétaire. « Il faut être réaliste », a-t-il dit. « Il ne faut pas aller à l'excès contraire ».

Le recours à la Commission de l'Administration publique permettrait de « présenter à la population un portrait clair » de l'état des finances publiques, estime Gilles Taillon.

Le Devoir

Éliminer la pauvreté



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

ENVIRON 150 personnes ont marché hier à Montréal pour souligner la Journée mondiale de l'élimination de la pauvreté. Elles ont surtout profité de l'occasion pour rappeler que la pauvreté est aussi présente au Québec, exigeant du même souffle que le gouvernement libéral augmente les prestations d'aide sociale. Une personne seule et apte au travail reçoit actuellement un total de 572 \$ par mois, ont d'ailleurs souligné les marcheurs, jugeant ce montant nettement insuffisant.

EN BREF

Panser les plaies

Ottawa — La sénatrice Céline Hervieux-Payette, nouvellement nommée lieutenant politique du Québec par le chef libéral Stéphane Dion, tentera de panser les plaies de son parti. Au cours d'un point de presse tenu hier matin, elle s'est dite optimiste quant à l'avenir des libéraux puisque, selon elle, quand on est si bas, « on ne peut que remonter ». « Effectivement, il y a eu des malaises et des remous, mais maintenant les gens ont l'objectif de travailler ensemble pour le Canada », a-t-elle aussi fait valoir. Après plusieurs complications, M. Dion a finalement nommé la sénatrice Hervieux-Payette

pour s'occuper de rebâtir son parti au Québec. Mme Hervieux-Payette a annoncé qu'elle avait l'intention de rencontrer rapidement tous les présidents de comté et qu'elle les écouterait attentivement. Elle assure que la porte est ouverte à tous. Au cours des dernières semaines, plusieurs militants libéraux québécois ont fait entendre des voix discordantes, n'hésitant pas à critiquer publiquement les décisions du chef libéral. La sénatrice croit pouvoir améliorer le sort de son parti, soulignant qu'elle a l'avantage de ne pas avoir à travailler pour se faire réélire et qu'elle pourra donc consacrer plus de temps à organiser le parti au Québec. — La Presse canadienne

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal

514.845.5545

POUR VOUS TIRER D'EMBARRAS

Par un collectif
Sous la direction de Julie DUCHESNE

Collection Empreintes

À pas de géant • Manuels A et B (1^{er} cycle)
À pas de loup • Manuels A et B (2^e cycle)
À pas de saut • Manuels A et B (3^e cycle)

Enseignement moral au primaire

Les six manuels sont à 26,00 \$ chacun
et les trois guides sont à 170,25 \$ chacun.Les éditions LA PENSÉE
514-848-9042En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

LES ACTUALITÉS

Commission Bouchard-Taylor

Stéphane Gendron a aussi une opinion sur les accommodements

LIA LÉVESQUE

Longueuil — Le coloré maire de Huntingdon, Stéphane Gendron, a fait une apparition-surprise à la commission Bouchard-Taylor, hier à Longueuil, pour s'en prendre aux signes religieux chez les employés de l'État, au crucifix à l'Assemblée nationale et à la prière au conseil municipal.

Il a demandé que les employés de l'État, à l'exception des élus, n'aient pas le droit de porter un signe religieux: voile, kirpan ou autre. Il fait une exception pour les élus, estimant qu'ils ne sont pas des agents de l'État.

Le maire a aussi critiqué ceux qui portent un turban, un voile, qui postulent un emploi où le port d'un uniforme est requis et qui protestent ensuite contre cet uniforme en cherchant à le modifier.

«J'ai de la difficulté à croire qu'une religion nous empêche à ce point-là de progresser humainement. Si on est rendu à refuser des emplois parce qu'il y a le port d'un costume quelconque, on n'est peut-être pas fait pour l'emploi», a-t-il lancé.

Du même souffle cependant, le maire a clamé qu'il n'y «a pas de problème avec l'immigration» au Québec et que des cas anecdotiques ont été «montés en épingle».

Il a également critiqué le crucifix de l'Assemblée nationale, disant préférer le voir au musée.

Il a aussi ridiculisé la prière dans les conseils municipaux. «Quand tu demandes les lumières de Dieu pour gérer les fonds publics, tu n'es pas fait pour la politique. Tu es un danger public, je pense.»

Le maire de Huntingdon s'est également vanté de «violier la loi 101» souvent, en tenant des délibérations

en anglais dans son propre conseil municipal.

Il a finalement attribué les problèmes d'accommodement vécus au Québec au «manque de leadership» des dirigeants.

Reculer sur un accommodement

Par ailleurs, un pompier de Montréal résidant à Brossard est venu raconter comment il a réussi à faire changer un accommodement qu'il trouvait exagéré à la piscine locale.

Yves Lavoie a relaté avoir réussi à faire changer la pratique qui permettait à des femmes musulmanes de se baigner «en robe et voile» à la piscine locale. Il s'est plaint au gestionnaire privé, qui a prétendu que la Ville lui avait demandé de respecter ce souhait.

Il a vérifié auprès de la Ville, qui a nié avoir formulé

cette demande. Il a donc rappelé le gestionnaire privé, provoquant ainsi un changement de cette pratique.

«Maintenant, elles n'ont plus le droit à Brossard de se baigner en robe et voile. Si elles ne veulent pas montrer leur corps parce que c'est leur religion, elles doivent porter un costume de bains une pièce, long», a résumé M. Lavoie.

Ce pompier a aussi souligné que lui, catholique, doit tout de même travailler le dimanche, et ce durant 24 heures consécutives même.

Il perçoit donc comme une inégalité le fait que des membres d'autres religions aient droit à des accommodements pour leurs pratiques. «S'il y a privilège, il y aura intolérance. La neutralité est le meilleur compromis», a conclu M. Lavoie.

La Presse canadienne

Un avocat à son procès: Benoît Cliche, un proche des Hells

Le trafiquant Steven Bertrand était «comme un frère» pour le juriste

BRIAN MYLES

L'avocat Benoît Cliche était bien branché sur le milieu des Hells Angels... peut-être même un peu trop. Des discussions portant sur la vente de cocaïne se sont déroulées devant lui à deux reprises en présence de l'importateur de drogue Steven Bertrand, que l'avocat considère «comme un frère», selon des confidences recueillies par le délateur André Bernier.

Bernier a indiqué hier qu'il a rencontré M. Cliche en 2000 avec Steven Bertrand, qui était son patron dans le domaine du trafic de stupéfiants à l'époque. Les deux af-

filés des Hells Angels ont discuté des fluctuations des prix de la cocaïne en présence de M. Cliche dans un chalet appartenant à Bertrand. Vers la fin de la conversation, M. Cliche a offert ses services professionnels à Bernier, a relaté celui-ci. L'avocat a dit que Steven Bertrand était «comme son frère et qu'ils avaient été élevés ensemble», a dit Bernier hier en cour.

André Bernier s'est souvenu de Benoît Cliche lorsqu'il s'est retrouvé dans le pétrin. Trois individus liés aux Hells Angels sont entrés chez lui le 3 février 2003. Sous la menace d'une arme, ils l'ont accusé d'avoir volé leur plan-

tation de marijuana et lui ont réclamé 200 000 \$. Bernier a nié les faits avec l'énergie du désespoir.

A cette époque, Bernier enquêtait sur les Hells Angels et sur le réseau de Steven Bertrand à titre d'agent-source pour le compte de l'Escouade régionale mixte de l'Ouataouais. Son travail pourrait d'ailleurs lui rapporter 700 000 \$ une fois qu'il aura complété tous ses témoignages devant la cour.

Le lendemain, le 4 février 2003, Bernier rencontre donc M. Cliche à ses bureaux pour lui enjoindre de livrer deux messages à Bertrand, alors en prison: il a besoin de protection et la cocaïne

qu'on lui fournit est d'une qualité inacceptable.

Deux jours plus tard, le 6 février, André Bernier retourne à nouveau au bureau de M. Cliche. À sa grande surprise, d'autres associés des Hells et de Steven Bertrand ont été convoqués à cette rencontre. Alors que M. Cliche se trouve près de lui, Bernier discute des problèmes que lui cause la piètre qualité de la cocaïne et les soupçons de vol de marijuana pesant sur lui. Un dénommé Stéphane «Boule» Sévigny aurait dit à Bernier qu'il rencontrerait des hauts gradés de Hells Angels pour régler le litige. À son départ, M. Cliche aurait lancé au délateur: «In-

quiète-toi pas, on va toute arranger ça. Y en aura pas de problème», a témoigné Bernier.

André Bernier est un des principaux témoins au procès de Benoît Cliche, accusé d'avoir facilité les activités criminelles du gang de Bertrand et d'avoir entravé le travail de la justice. La Couronne lui reproche d'avoir joué le rôle d'intermédiaire, de messenger, de décideur ou de pacificateur pour la cellule formée de Bertrand, Sévigny et trois autres individus entre le 3 février et le 25 août 2003. Son témoignage se poursuit aujourd'hui.

Le Devoir

Les étudiants veulent un droit de veto sur toute hausse des frais afférents

ALEXANDRE SHIELDS

Les frais afférents «imposés unilatéralement» par les universités à leurs étudiants constituent un frein à l'accessibilité des études supérieures et portent atteinte au droit à l'éducation, selon la Centrale des syndicats du Québec et les fédérations étudiantes.

Dans leur réponse à la consultation électronique portant sur l'encadrement des frais institutionnels dans les universités, récemment organisée par le ministère de l'Éducation, ils réclament donc rien de moins qu'une loi-cadre pour «garantir l'accessibilité des études supérieures». Et pour être efficace, cette législation devrait couvrir les droits de scolarité et inclure les frais institutionnels obligatoires dans les cégeps et les universités.

Jean-Patrick Brady, président de la Fédération étudiante universitaire du Québec, dit souhaiter qu'on garantisse ainsi qu'«aucune hausse de frais afférents ne puisse entrer en vigueur sans avoir eu l'accord des étudiants». Il soutient aussi que les frais afférents ont bondi de près de 300 % dans les universités québécoises depuis 1994. Ces hausses auraient gonflé la facture totale de l'étudiant de près de 20 %. Ces frais sont la plupart du temps réclamés pour payer certains services offerts par les établissements, par exemple les activités sportives.

«Nous déplorons le manque de transparence actuel dans l'établissement des frais institutionnels et exigeons que le gouvernement mette fin au pouvoir unilatéral d'imposition que possèdent les administrations universitaires», a ajouté M. Brady. Selon lui, les universités «s'en servent tout simplement pour poignarder les étudiants dans le dos».

Manque d'argent

Par ailleurs, la Centrale des syndicats du Québec et les fédérations étudiantes pressent le gouvernement de «prévoir la mise en place de mesures financières favorisant l'accessibilité des études supérieures et la bonification de celles qui existent dans l'objectif d'éliminer tout frein à la poursuite des études supérieures». Il est inacceptable, soulignent-ils à titre d'exemple, que les frais afférents ne soient toujours pas admissibles à titre de dépenses dans le calcul de l'aide financière aux études.

Dénonçant de nouveau le dégel des frais de scolarité, ils considèrent que la bonification de l'aide financière aux études n'en amène en rien les effets, «car elle implique une hausse de l'endettement pour la majorité des étudiants, qui ne sont admissibles qu'à des prêts seulement».

Le président de la Centrale des syndicats du Québec, Réjean Parent, a d'ailleurs affirmé que les libéraux font fausse route s'ils croient résoudre de cette façon les problèmes de sous-financement du réseau postsecondaire. «Le financement public de l'enseignement supérieur est partie prenante de la mission même de l'État, est-il besoin de rappeler au gouvernement. Ce n'est pas la hausse des droits de scolarité ou la hausse des frais afférents qui régleront les problèmes.»

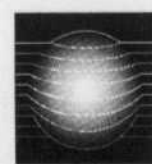
Le Devoir

www.lavaltechnopole.com

ON DIT QUE NOUS SOMMES LES
450. NOUS N'EN FAISONS PAS
UN PLAT, NI MÊME UN PLATEAU.



Nous disons simplement que vous feriez une bonne affaire en investissant à Laval. Votre entreprise en tirerait un avantage concurrentiel important... 450... Vos employés y trouveraient un milieu de vie bien organisé et pensé pour les familles. Suivez le sens des affaires, prenez la direction de Laval.



**LAVAL
TECHNOPOLE**
LA TECHNOPOLE DU GRAND MONTRÉAL

Il y a une place pour vous à Laval...

Un numéro vous y conduit : 450 978-5959

Et un site Internet vous guide : www.lavaltechnopole.com

L'AGENDA

L'HORAIRE TÉLÉ

LE GUIDE DE VOS SOIRÉES

Gratuit dans Le Devoir du samedi

LE DEVOIR

LES ACTUALITÉS

Santé: la CSN manifeste contre la privatisation

Des travailleurs accusent l'agence de la santé de les laisser tomber

LOUISE-MAUDE
RIOUX SOUCY

Le recours au privé en santé ne passe manifestement pas dans les rangs des syndiqués des établissements de la région de Montréal affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). Hier, ils étaient un peu moins de 200 — 300 selon les organisateurs de la manifestation — à dénoncer, drapeaux à la main et slogans aux lèvres, le transfert d'un nombre grandissant de services publics de soins de santé vers des ressources privées.

Réunis devant les bureaux de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, rue Sherbrooke, les manifestants ont lancé une charge sentie contre le «vent de privatisation» qui se lève au Québec. La fermeture houleuse du centre d'hébergement Jacques-Viger et la décision de l'hôpital du Sacré-Cœur de sous-contracter ses chirurgies d'un jour dans le secteur privé avaient déjà été dénoncées par le syndicat auparavant. Mais ces cas ne forment que la pointe de l'iceberg, a soutenu hier Francine Lévesque, présidente de la Fédération de la santé et des services sociaux, affiliée à la CSN.

Le problème, c'est que l'Agence participe ouvertement à ce mouvement, a dénoncé hier Mme Lévesque. «On dirait que les gens de l'Agence sont sourds et muets à nos craintes.» Plutôt que de lutter contre la mise en place de nouveaux partenariats comme celui conclu entre la clinique RocklandMD et le Sacré-Cœur, elle encourage la multiplication, a-t-elle déploré en conférence de presse, «Tout est vu sous l'angle financier. A



Des passants signent une pétition contre la fermeture du Centre d'hébergement Jacques-Viger.

croire que l'Agence est devenue une agence du ministère des Finances!»

Aux yeux du vice-président de la CSN, Louis Roy, l'Agence a choisi son camp et n'est plus à même d'offrir un rempart efficace à la privatisation. «On essaie de nous faire croire que la privatisation va améliorer notre santé et nos conditions de vie. [...] Mais on sait bien que tous les pays qui ont essayé ça ont laissé derrière

eux beaucoup de gens dans le besoin.» Dans les prochains mois, d'autres actions de mobilisation seront organisées pour discuter de ces enjeux.

Toutefois, la mobilisation est difficile. Les travailleurs de la santé sont à bout de souffle et un vent de découragement général se répand, admet M. Roy. «Les gens en ont ras le bol. Des gens de 40 ans me disent avoir hâte de prendre leur retraite;

ça n'a pas de bon sens!» Le recours au privé risque d'amplifier ce sentiment une fois que le mouvement sera bien installé, croit le vice-président. «Le privé va drainer les meilleurs, il va mieux les payer, puis au deuxième appel d'offres, il va baisser ses salaires. C'est couru d'avance! Tout le monde va y perdre!»

Le Devoir

La CPTAQ réitère son opposition au projet Rabaska

LOUIS-GILLES
FRANÇEUR

Le dézouage réclamé par Lévis au profit du projet Rabaska ne respecte pas les exigences de la Loi sur la protection du territoire agricole et ne devrait pas être autorisé.

Telle est la conclusion à laquelle en arrive la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans un avis formel qu'elle a fait parvenir hier au gouvernement Charest.

Mais le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Claude Béchar, a déclaré hier qu'elle contestera tout décret de dézouage parce que Québec, dans ce dossier, «se fait dicter une position par un tiers privé», et parce que Québec ne respecterait ni les règles de justice naturelle ni les dispositions générales de la loi.

«On est ici en face d'un projet privé et non en face d'un projet d'intérêt public et, à ce qu'on sache, on ne manque ni de gaz ni d'espaces en dehors du territoire agricole pour réaliser un tel projet», a-t-elle dit.

Un avis acéré

Québec se devait de demander un avis au sujet du projet Rabaska, même après avoir retiré le dossier à cette commission dont les arrêts ont habituellement force de loi pour assurer l'indépendance de la gestion du patrimoine public.

Les commissaires Réjean Saint-Pierre, Josette Dion et Guy Lebeau, évaluent à 190,2 hectares la surface dont Lévis réclame le dézouage.

Toutefois, indiquent les commissaires, les véritables besoins de ce projet ne dépassent pas une trentaine d'hectares, selon les plans du promoteur et selon les paramètres du projet Cacouna, qui se contente d'occuper 20 hectares pour un projet similaire.

Lévis, indiquent les trois commissaires, n'a pas respecté les critères exigés par la loi car les informations qu'elle a transmises «ne sont toujours pas satisfaisantes et ne permettent pas davantage à la commission de conclure qu'il n'existe pas de sites de moindre impact sur l'agriculture pour la réalisation du projet Rabaska».

La mairesse de Lévis, Danielle Marinelli, affirmait exactement le contraire hier: «La Ville a fait ses de-

voirs» et a démontré, a-t-elle dit, qu'il n'y a pas d'autre terrain propice pour ce projet sur son territoire.

Cependant, la loi exige qu'il n'ait pas d'autre territoire disponible non seulement dans le territoire pour lequel on demande un dézouage mais aussi dans les territoires voisins, voire de la région.

Certes, indiquent les commissaires, le périmètre du port de Cacouna ne permettrait pas d'accueillir deux projets de réception de gros méthaniers: «Cependant, on retrouve un grand secteur non retenu en zone agricole, d'une superficie de plus de 100 ha, situé à moins de trois kilomètres des berges du port en eau profonde de Cacouna. Dans toute la documentation transmise avant qu'après l'orientation préliminaire, en aucun temps Rabaska inc. n'indique pour quel motif un projet de port méthanier ne pourrait pas se concrétiser à cet endroit. En fait, jamais il n'est fait mention de la présence d'une telle superficie hors de la zone agricole dans ce secteur, ce qui est tout de même étonnant.»

La commission récuse l'argument de Rabaska, qui plaideait qu'un projet situé dans la région de Cacouna exigerait la construction d'un gazoduc de 230 kilomètres. C'est oublier, répondent les commissaires, qu'on peut récupérer les usages agricoles à peu de chose près après la construction d'un gazoduc.

Enfin, la commission dit n'avoir pas été très impressionnée par l'argument des coûts supplémentaires si le promoteur devait implanter son projet ailleurs: «En fait, écrivent-ils, la différence de coût est peut-être le prix à payer pour pouvoir préserver et conserver des terres cultivables et non renouvelables pour les générations futures.»

Ils estiment que la demande de dézouage de Lévis «aurait pour effet de fragiliser sérieusement» tout le secteur agricole voisin en ouvrant la porte à la mise en place d'un vaste complexe industriel-portuaire qui se traduirait par «la perte d'une superficie de plus de 500 ha de terres agricoles et boisées».

«C'est donc la vocation de tout un secteur de la zone agricole qui pourrait être compromis à long terme» par ce projet, dont les avantages économiques pour la région «ne seraient pas différents si le projet était réalisé à l'extérieur de la zone agricole, à Cacouna ou ailleurs», concluent-ils.

Le Devoir

Baisse des homicides au Canada

Ottawa — Le taux national d'homicides a chuté de 10 % l'an dernier au Canada. Une analyse de Statistique Canada précise notamment que le nombre d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a diminué pour la première fois en quatre ans.

Les services de police du Canada ont déclaré 605 homicides en 2006, soit 58 de moins que l'année précédente. Par conséquent, le taux national d'homicides a diminué pour s'établir à 1,85 homicide pour 100 000 habitants. On a toutefois observé, en 2005 et en 2006, des augmentations pour d'autres crimes de violence graves, comme la tentative de meurtre, les voies

de fait graves et les vols qualifiés.

Parmi les 605 homicides, 190 ont été commis à l'aide d'une arme à feu, soit 33 de moins qu'en 2005. Cela a donné lieu à une chute de 16 % du taux d'homicides commis au moyen d'une arme à feu. Le taux d'utilisation des armes de poing ainsi que des carabines et fusils de chasse a diminué en 2006, alors que le taux d'utilisation des carabines et des fusils de chasse à canon tronqué a doublé par rapport à 2005.

On souligne dans l'étude que la vaste majorité des victimes d'homicide ont été tuées par une personne qu'elles connaissaient. Environ le tiers des victimes ont été tuées

par une connaissance, 17 % par un conjoint, 19 % par un membre de la famille autre qu'un conjoint et 12 % par une personne qu'elles connaissaient dans le cadre d'activités criminelles. Les étrangers représentaient la tranche restante de 17 %, soit un pourcentage semblable à ceux enregistrés au cours des années précédentes.

Le taux de jeunes de 12 à 17 ans auteurs présumés d'homicide a atteint son point le plus élevé depuis 1961. Au total, on a dénombré 84 jeunes auteurs présumés d'homicide en 2006, soit 12 de plus qu'en 2005. Cependant, le nombre de victimes tuées par un jeune est demeuré pratiquement inchangé.

Au total, la police a déclaré 104 homicides attribuables à des gangs en 2006, chez les jeunes et les adultes. Les homicides attribuables à des gangs représentaient environ un homicide sur six, ce qui est semblable aux chiffres de l'année précédente. La moitié de ces homicides se sont produits dans les régions métropolitaines de recensement de Montréal, de Toronto, d'Edmonton et de Vancouver. Le Québec a déclaré la plus forte proportion d'homicides attribuables à des gangs, soit un peu plus d'un sur quatre.

La Presse canadienne

Marc GRÉGOIRE
L'activité physique et la santé
Pour le 1^{er} cycle du secondaire
Cahier • 144 pages • 20 \$ • ISBN 978-2-7601-6918-0
Guide-corrige • 216 pages • 75 \$ • ISBN 978-2-7601-6919-7
GUÉRIN, éditeur Itée
514-842-3481
En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

Pamela GUNNING
Rachel LALONDE
Wynanne WATTS
A TINY TWIST TO ENGLISH
ANGLAIS LANGUE SECONDE
1^{er} cycle du primaire
We're with you every step of the way.
LIDEC inc.
514-643-5991
En vente dans toutes les librairies
Le prix est indiqué sous réserve de modifications.

Grande
BRADERIE de MODE Québécoise
ÉDITION AUTOMNE / HIVER 2007
Les 18, 19, 20 et 21 octobre
Rudrak • Muse • Mackage • Report Collection • Bodybag • Tavan & Mitto • TXT Carbon Inc • Marie Saint-Pierre
Concubine • Iris • Extenso 14+ • Envers • Gaudette Design • Eve Gravel • Julie Bou • Bijouterie Marlène's
Matteo Mio • Myco Anna • Ophélie Hats • Aime Com Moi • Marie-Pierre Lalonde • Mesliza • Dino Caspari
OCollection • Barila • Michel Desjardins • Pepin Design • Nénutar • Saatchi • Diffusion Grif • NSiamo
Ivano Homme • Frêt Design • Les Mains Folles • Sylvie Germain • Geneviève Dostaler • France Ancill
Blanc Mouton • Mylene B • Pierre Poisson • Lelièvre • Rouzama Design • Dinh Ba Design
Les Nouveautés : Annie 30 • Coli • D-E-P-T • J.C. Rags • Station 8 • Véronique Miljovitch
Liquidation d'échantillons et surplus d'inventaire!
50% à 80%
MARCHÉ BONSECOURS
350, rue Saint-Paul Est
VIEUX-MONTRÉAL
HEURES D'OUVERTURE
jeudi et vendredi : 10h à 21h
samedi et dimanche : 10h à 17h
Station de métro : Champ-de-Mars
Production DIFFUSION GRIFF (514) 866-2006 poste 300 • www.braderiedemodequebecoise.com
STATIONNEMENT
Complexe Chaussegros-de-Léry
Stationnement public du Vieux-Port • Quelque 500 places sur les rues ainsi que des parking privés

UNE NOUVELLE RÉVOLUTION TRANQUILLE
MIDI-CHAUD ALCAN
ROBERT DÉPATIE
Président et chef de la direction
Vidéotron
JEUDI 1^{er} NOVEMBRE 2007
de midi à 14 h
INSCRIPTION
www.cmm.gc.ca/Robert-Depatie
ou par téléphone 514 871-4000, poste 4001

En association avec : **DESSAU**
En collaboration avec : **AÉROPORTS DE MONTRÉAL**, **Raymond Chabot Grant Thornton**, **Groupe Financier Banque TD**
Chambre de commerce du Montréal métropolitain
Board of Trade of Metropolitan Montreal

Dégustation des produits de l'Abbaye (St-Benoit-du-Lac)
Radio Ville-Marie
91,3 fm Montréal
Soyez de la fête!
Porte-Parole
Clairette et Danielle Oddera
Animation musicale
Duo Sanacore
Présence de Dom Minier
Événement bénéfique au profit de Radio Ville-Marie
Vendredi, 26 octobre 18h00
5875, rue Sherbrooke E (angle Bossuet)
Cadillac
Informations et Billets
514-382-3913
Produits en vente sur place
Places réservées
Une partie du prix du billet est déductible d'impôt

ÉDITORIAL

Trop peu

Le gouvernement Charest a accueilli avec une certaine ouverture les engagements pris par le premier ministre Stephen Harper dans le discours du Trône qui a présidé mardi à la reprise des travaux parlementaires à Ottawa. Le dépôt d'un projet de loi pour encadrer le pouvoir fédéral de dépenser est vu comme un pas dans la bonne direction. Pourtant, la circonspection s'impose, car beaucoup d'éléments de ce discours du Trône ne vont pas dans le bon sens.

L'élément premier qu'a retenu le premier ministre Jean Charest est cette intention du gouvernement conservateur de déposer ce projet de loi sur le pouvoir de dépenser qu'il attendait depuis longtemps. Ce projet est pourtant reçu par un concert quasi unanime de critiques en raison de sa portée limitée, concert auquel s'est même joint Stéphane Dion dans sa réplique au discours du Trône à titre de chef de l'opposition officielle à la Chambre des communes.

L'intention que poursuit Stephen Harper avec cet engagement est limpide. Il s'agit d'une autre étape de son opération de charme auprès des Québécois, entreprise lors de la campagne électorale de 2006. Il a certes fait des gestes depuis, dont la portée a surtout été symbolique. Le siège à l'UNESCO promis pour le Québec s'est révélé un strapontin. Le déséquilibre fiscal n'a pas trouvé de solution à la hauteur des attentes du gouvernement québécois. Quant à la reconnaissance par une motion des Communes des Québécois formant une nation, cela ne reste toujours que des mots.

L'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser est une revendication qu'ont partagée tous les gouvernements québécois depuis 60 ans. Afin de contrer la capacité d'intervenir dans les champs de compétence des provinces, on a constamment demandé de pouvoir exercer un droit de retrait avec pleine compensation financière, ce qui permettrait au Québec de garder la pleine maîtrise de ses compétences et de son développement.

Stéphane Dion observe ainsi que le premier ministre Harper en propose moins que ce qu'avait soumis le gouvernement Chrétien en 1996 alors qu'il cherchait à manifester de l'ouverture au Québec au lendemain du référendum de 1995. En 1999, ses efforts avaient abouti à l'accord sur l'Union sociale, qui prévoit un droit de retrait implicite pour les provinces lorsque Ottawa intervient dans le domaine des politiques sociales. Sur ce plan, il rejoint presque la critique du chef du Bloc québécois, qui reproche à la proposition Harper de ne pas aller plus loin que ce que prévoit l'accord sur l'Union sociale. Rappelons que le Québec ne l'a jamais signé justement parce que le droit de retrait qui s'y trouve est trop limité. Jean Charest était alors chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale et avait appuyé le premier ministre Lucien Bouchard.

L'intérêt que présente la proposition du premier ministre Harper est mineur. Tout d'abord, il n'entend limiter le pouvoir de dépenser que pour les programmes à frais partagés. Depuis quelques années, le gouvernement fédéral privilégie les interventions directes auprès des particuliers, des sociétés ou des universités. Bref, on ne limiterait que symboliquement le pouvoir de dépenser, et cette limitation aurait d'autant moins de portée qu'elle ne serait pas en chassée dans la Constitution. Au surplus, il faudrait pour obtenir une compensation financière que le Québec offre un programme similaire à celui proposé par Ottawa.

Le Québec ne pourra pas se contenter de si peu. Il appartient au gouvernement Charest de définir des attentes qui feront consensus et de les exposer clairement. Les intentions de Stephen Harper ne sont pas pures. Il ne faut pas que cette question de l'encadrement du pouvoir de dépenser devienne l'objet d'un trivial marchandage électoral. Il faut se méfier, car il y a dans ce discours du Trône préélectoral d'autres mesures qui, de toute évidence, ne vont pas dans le sens des intérêts du Québec, qu'il s'agisse de la réforme du Sénat, de l'abandon du protocole de Kyoto ou encore du retour de projets de loi sur la criminalité. Le gouvernement Charest doit être ferme.

bdescoteaux@ledevoir.com

Le chaud après le froid

La visite du président Poutine en Iran a ceci de singulier, voire d'historique, qu'il s'agit de la première tournée d'un chef d'État russe dans ce pays depuis le déplacement de Staline en 1943. Depuis lors, les relations entre les deux pays ont toujours été rythmées soit par la tension, soit par la complicité. Jamais elles n'ont logé à l'enseigne du bon et constant voisinage. Pour s'en convaincre, il suffit de s'attarder aux dernières années pour constater que le froid a toujours suivi le chaud.

Avant l'atterrissage de Poutine à Téhéran, les dirigeants des deux nations étaient en froid. Les causes? La suspension décidée par Poutine des travaux de construction d'une centrale nucléaire en Iran, son vote en faveur des sanctions du Conseil de sécurité à l'encontre de ce pays pour son programme d'enrichissement de l'uranium, sans oublier la montée en force des Perses à la faveur de la guerre en Irak, faisant de ces derniers des prétendants sérieux au titre de puissance régionale dans cette partie du monde.

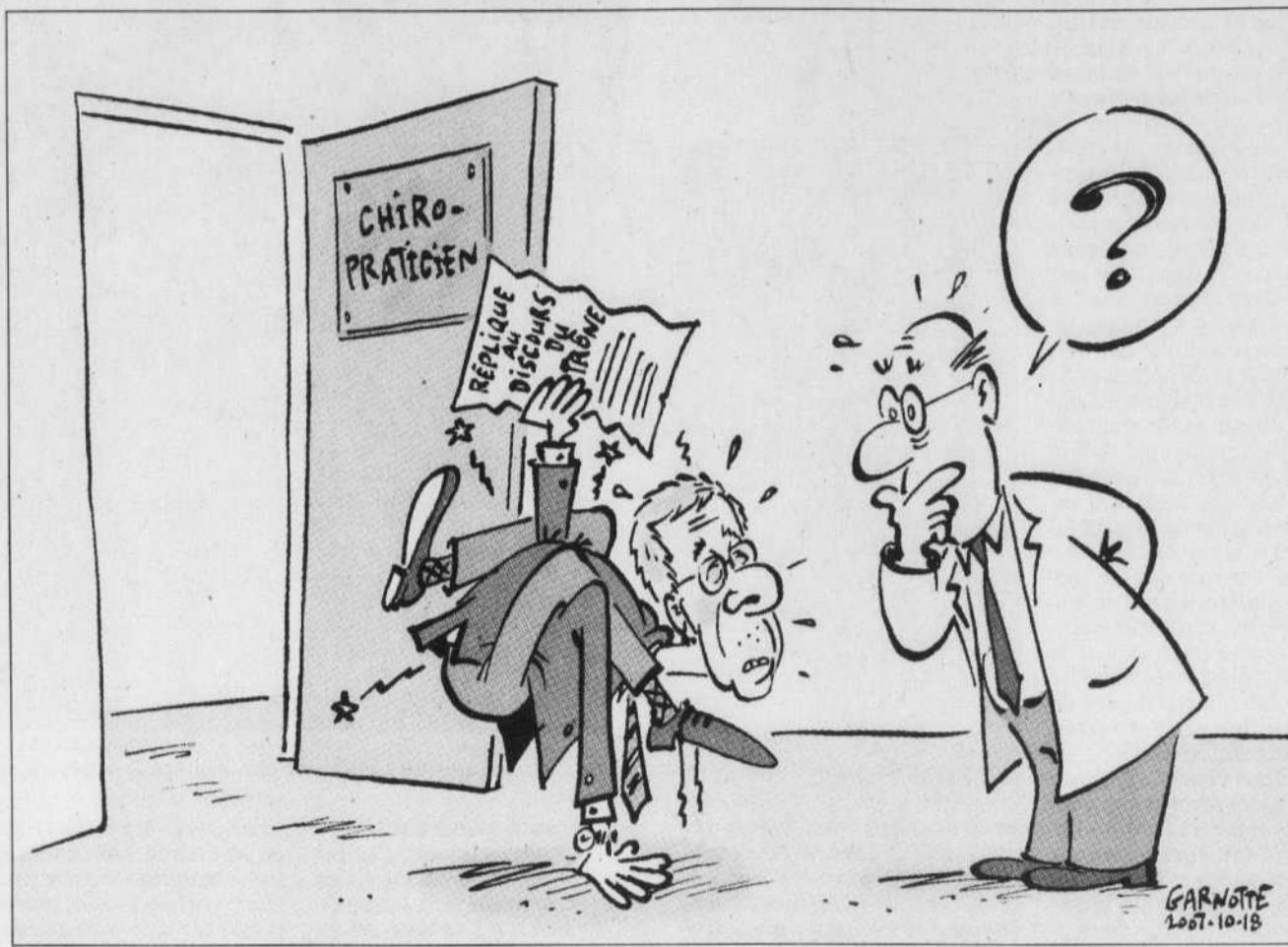
Au terme des discussions qu'ont eues Vladimir Poutine et le président Mahmoud Ahmadinejad, bien des nuages ont été levés. En ce qui concerne la centrale nucléaire, Poutine, selon la version iranienne des faits, se serait engagé à terminer le projet. Mieux, pour Téhéran, le leader russe a clairement indiqué qu'il s'opposerait à une autre salve de punitions de la part du Conseil de sécurité. On se souviendra qu'à la veille de son périple, Poutine avait créé la surprise en affirmant «qu'aucune donnée objective» ne permettait d'avancer que l'Iran travaillait à la fabrication d'une bombe nucléaire.

À ces ententes sur ces dossiers se sont ajoutés un certain nombre d'accords géopolitiques visant à contrecarrer l'influence des États-Unis dans cette partie du monde. Parmi les plus importants, on retiendra que Poutine, Ahmadinejad ainsi que les présidents du Kazakhstan, du Turkménistan et de l'Azerbaïdjan, tous présents au sommet, ont signé un traité stipulant qu'aucun espace de ces nations ne peut être utilisé pour lancer une attaque contre l'une d'entre elles. L'objectif recherché? Distendre les liens militaires entre les États-Unis et l'Azerbaïdjan. On se rappellera qu'au cours des années qui avaient suivi la chute du mur de Berlin, l'armée américaine avait signé un bail avec ce pays d'Asie centrale lui permettant d'occuper des bases militaires sur lesquelles flottaient autrefois le drapeau... soviétique! Ainsi, par radars et satellites interposés, les États-Unis étaient en mesure d'espionner les environs à leur guise.

Quoi d'autre? Pour contrer les efforts déployés par Washington sur le front énergétique, Moscou et Téhéran ont convenu d'accélérer les discussions consacrées à la construction d'un pipeline allant des bords de la mer Caspienne à l'Inde en passant par le Pakistan. En un mot, Moscou et Téhéran viennent de muscler passablement leurs rapports de force avec les États-Unis.



Bernard Descôteaux



L E T T R E S

Marionopoly

Mario Dumont veut jouer avec l'argent de la Caisse de dépôt? Quelqu'un pourrait-il lui dire que les 180 milliards de dollars que gère la Caisse, c'est le fonds de retraite des Québécois? Elle est finie, l'époque où les politiciens jouaient avec cet argent comme au Monopoly. La dernière fois que des politiciens se sont mêlés des placements de la Caisse, en 2001, elle a essuyé des pertes de 12 milliards! Heureusement, depuis 2004, la nouvelle loi de la Caisse ne permet plus d'intervention politique (là-dessus, merci, M. Charest). Dans sa lettre publiée mardi dans *Le Devoir*, Mario Dumont précise que s'il est élu, il se mêlera des affaires de la Caisse parce que 15 % d'actifs au Québec, selon lui, ce n'est pas assez. En prenant une simple calculatrice, on voit que ces 15 % donnent 27 milliards d'actifs au Québec, ce qui est énorme. Avec combien de milliards supplémentaires M. Dumont souhaite-t-il jouer au Monopoly?

Véronique Théorêt
Laval, le 16 octobre 2007

Les mêmes doutes que la ministre

Lettre de Michelle Courchesne

Je crains comme vous la réforme au secondaire et vous encourage dans votre réflexion. En effet, certains de ses fondements sont bons, mais les concepteurs ont poussé trop

loin. Dans votre évaluation de l'enseignement par matière, n'oubliez pas «Sciences et technologie». J'enseigne la physique et je ne vois pas comment je pourrai enseigner aussi bien l'écologie, la météorologie, la géologie, la biologie humaine, l'astronomie et la chimie, dans une même année, en utilisant les techniques propres à chacune de ces sciences. J'aurai des lacunes. Les parents, les élèves et les enseignants au cégep désirent-ils un enseignant au secondaire hésitant?

Il s'agit même d'une iniquité. Mes collègues enseignant le français continueront dans leur matière. Même chose pour ceux en mathématiques, puis ceux en anglais. Tout ceux-là auront plus de chance de «garder la face».

Patrick Viau
Enseignant à la Commission scolaire de Montréal
Le 16 octobre 2007

Le train entre le rêve et la réalité

Combien de fois par mois allez-vous à New York? Tous les ans, depuis l'époque de Jean Drapeau, politiciens et journalistes ravivent le rêve d'un train à grande vitesse entre Montréal et New York en évoquant le succès des trains rapides ailleurs dans le monde.

C'est oublier trop facilement que les TGV d'Europe et d'Asie s'appuient à la fois sur des habitudes bien ancrées de transports en com-

mun et sur un réseau très développé de trains ordinaires, ponctuels et fréquents, qui desservent quotidiennement tout le territoire.

Au Québec, le réseau ferroviaire s'est réduit comme une peau de chagrin depuis les années 60. À l'époque, on pouvait, depuis Montréal, prendre le train tous les jours pour des destinations aussi variées que Baie-Saint-Paul, Magog, Mont-Laurier ou Montebello. Aujourd'hui, des villes aussi importantes que Gatineau, Sherbrooke et Trois-Rivières ne sont même plus desservies par train.

Avant de faire miroiter des projets aussi flamboyants qu'onéreux — alors qu'un train relie déjà Montréal à New York tous les jours —, restaurons le réseau ferroviaire du Québec, avec les voies sous-utilisées qui existent encore; remplaçons les innombrables passages à niveau dangereux par des étagements; électrifiions nos grandes lignes, comme l'ont fait après la Deuxième Guerre mondiale les pays d'Europe, pourtant moins bien pourvus que nous en électricité. Rétablissons le service voyageurs de façon économique et faisons appel, pour les lignes peu achalandées, aux autorails de nouvelle génération que Bombardier vend partout en Europe.

Ainsi, le public pourrait reprendre le goût et l'habitude du train.

Cela serait beaucoup plus rentable, utile à la population et valable pour l'environnement qu'un TGV Montréal-New York!

Philippe Blain
Gatineau, le 16 octobre 2007

LIBRE OPINION

Être québécois ou faire comme tout le monde

Nous, du Groupe d'action politique des Québécois issus de l'immigration du Parti québécois, croyons qu'il est important que le Québec puisse débattre sur les fondements de son identité. Cela permettra de déterminer les éléments qui font de ce peuple une nation à part entière pouvant exercer d'exercer le contrôle de sa destinée. Ce débat, nous en sommes convaincus, fera valoir la nécessité pour le Québec de devenir un pays, soit, par conséquent, de réaliser la souveraineté. Cependant, c'est avec inquiétude que nous constatons la dérive du débat sur les accommodements raisonnables.

Cette dérive consiste à faire un amalgame des questions de liberté de religion, d'immigration et d'accommodements raisonnables. La question de l'identité québécoise resurgit sous la forme d'un nationalisme identitaire et populiste qui monopolise l'ensemble du débat. Ce type de repli identitaire présente une vision de l'identité nationale qui exige de tous des valeurs et un comportement uniformes.

Cette forme d'affirmation identitaire voit une menace à l'unité nationale dans toute minorité, qu'elle soit religieuse ou issue de l'immigration. L'immigrant est présenté comme la principale source de demande d'accommodements, de surcroît pour des motifs religieux. Pourtant, la réalité est tout autre. Les demandes d'accommodement sont rarement de nature religieuse. Quand elles le sont, elles proviennent souvent de minorités établies de longue date.

Une démocratie se doit de protéger ses minorités. D'où la pertinence des accommodements raisonnables. Nous tenons à dénoncer l'intolérance, voire l'intégrisme, du discours ambiant. Car la laïcité et les valeurs québécoises sont instrumentalisées, sinon pour éliminer, du moins pour diluer la diversité. Certaines personnes proposent maintenant d'exiger des immigrants la réussite d'un test de français, test que bien des Québécois peineraient à réussir. On veut imposer aux em-

ployés de l'État une tenue vestimentaire exempte de tout symbole religieux. On propose même que l'État québécois dresse une liste de valeurs séculaires que tous devraient partager... mais que seuls les immigrants devraient signer.

Forcerait-on un Québécois né ici à s'engager par écrit envers certaines valeurs? Lui demanderait-on de ne pas porter tel ou tel type de vêtement? Demander aux immigrants de le faire, c'est les confiner à être des citoyens de deuxième classe. Dans notre Québec, tous sont égaux. Chacun d'entre nous a les mêmes droits et les mêmes droits responsables, dont celle de comprendre la différence. Nos libertés de conscience, de religion et de culte sont garanties par les institutions démocratiques et représentatives encadrées par la Charte québécoise des droits et libertés. Elles le sont pour tous, pas seulement pour la seule majorité catholique.

Oui à la laïcité, non à l'ostracisme

Notre laïcité se porte bien au Québec. L'État est déjà laïque. Les propositions qui tendent à vouloir uniformiser les valeurs et à éliminer ou à restreindre au domicile l'expression de leurs différences n'ont, en soi, rien à voir avec la laïcité. Elles ont pour conséquence de stigmatiser les nouveaux arrivants et de contribuer à leur marginalisation, voire leur ghettoïsation. Nous refusons cette logique. Le Québec est et doit rester une terre de liberté pour tous.

Le contraire aurait pour conséquence de fermer la porte à toute forme de diversité. Ceci, sans oublier que cette même diversité est déjà une caractéristique de la société québécoise.

Le mouvement souverainiste devrait être le premier à rejeter le projet rétrograde et irréaliste d'un mode de vie autarcique des Québécois. Ne pas le faire nuirait à tous les efforts des dernières années pour rejoindre les Québécois issus de l'immigration. De plus, cela reviendrait à passer à côté des vrais dangers

pour la culture québécoise: le cadre fédéral et la mondialisation marchande et anglicisante. À trop associer à l'immigration les craintes légitimes de pertes sur le plan culturel, les Québécois risquent encore une fois de manquer le vrai pouvoir: la souveraineté.

Le Québec qu'on aime

Le Québec est une terre de liberté, un bout d'Amérique où on parle français. À travers nos institutions, cette liberté nous permet d'aménager l'espace public du Québec de façon démocratique. Que reste-t-il de la démocratie quand une religion ou une majorité songe à imposer ses valeurs à l'ensemble? Quelles valeurs veut-on léguer aux générations futures? Nous aimerions que ce soient celles qui ont permis au peuple québécois d'être considéré comme une terre d'accueil où il fait bon vivre, qui est ouverte sur le monde, démocratique et libre.

Et que resterait-il du Québec si tout le monde se référerait aux mêmes valeurs? Rien qui permette cette créativité québécoise, celle d'un peuple qui a su, malgré sa petite taille et en peu de temps, se tailler une place enviable dans le monde sur le plan tant économique que culturel. Et, il faut le dire, qui a su servir de modèle en matière de politique d'immigration et de gestion de la diversité.

En fait, il ne resterait rien des fondements qui ont permis l'épanouissement de l'identité du Québec contemporain: une société ouverte à tous, sans distinction de race, de sexe ou de religion, ont des droits égaux et où personne, ni Église ni État, n'entretient le privilège de dire à l'autre quoi penser ou comment s'habiller.

Kerlande Mibel, Steve Fontes, Siegfried L. Mathelet, Driss M'Birkou, Rim Mohsen, Éric Quilleré, membres du Groupe d'action politique des Québécois issus de l'immigration du Parti québécois

IDÉES



ARCHIVES REUTERS

ANALYSE

Le Bloc québécois, un phénomène

PIERRE VADEBONCEUR

Essayiste

Le Bloc québécois est une création politique tout à fait originale et sans modèle, une innovation parlementaire dont on mesure cependant assez mal la singulière utilité, surtout depuis un an ou deux.

Le Bloc est un facteur d'opposition absolument libre, libre de toute attache suspecte et de toute ambition grâce à sa position très particulière dans la vie politique. Il est entré comme par effraction au Parlement, un parlement conformiste et aliéné aux intérêts d'argent par les libéraux et les conservateurs.

Le Bloc et aussi le NPD troublent et déstabilisent une vie parlementaire plus ou moins confisquée par les deux gros partis. Ils forment une opposition véritable, la seule qui échappe à l'alternance trompeuse des partis dominants.

Le Bloc est indépendant par son origine purement québécoise et surtout par le fait qu'il ne peut pas aspirer au pouvoir... Il est libre de penser la politique sans rien devoir à personne et sans avoir à ménager des bailleurs de fonds du monde des affaires. Il est une force d'opposition précise et sans autre préoccupation que celle d'avoir à défendre le Québec et le bien commun. Il prévient le détournement de l'opposition.

Il n'est sans doute pas toujours à la hauteur, par exemple sur la question de l'Afghanistan, où sa faiblesse a déçu. Mais enfin, n'ayant pas d'ambition et, au surplus, n'ayant pas à se laisser tenter par les combines si fréquentes dans la politique ordinaire, il n'a au fond rien d'autre à faire que de prendre fait et cause pour des politiques conformes à ses principes et à sa mission particulière. C'est ce qui le préserve plus que tout autre parti.

Le Bloc peut à volonté déranger les calculs des conservateurs comme des libéraux par son poids

électoral et par son franc-parler. Il n'attend rien du pouvoir, aucune récompense, aucun profit. Par sa situation même, par son rôle, il est largement prémuni contre les dérapages. À cause d'une conjoncture historique très spéciale, voilà donc la démocratie pourvue d'un instrument qui n'existe probablement nulle part ailleurs. C'est comme si la démocratie avait enfin trouvé le moyen d'opposer au pouvoir, institutionnellement, un contrepoids dont ce serait l'exclusive raison d'être.

C'est très particulier, tout comme les circonstances uniques qui ont amené cette nouveauté. Et on se défierait de cet outil démocratique proprement incomparable pour des considérations quelconques comme celles qu'on invoque, par exemple que le Bloc devrait disparaître après un certain temps, son rôle, paraît-il, n'ayant plus lieu de se poursuivre dans une période de relative atonie comme celle de 2007? Il est très dangereux d'en arriver à des conclusions irréfléchies comme celle-là.

Représenter le Québec

Le Bloc n'est pas compromis avec le pouvoir et ne peut pas l'être. Il représente le Québec et peut le défendre comme nul autre parti ne le ferait. L'action sur le front fédéral est son domaine exclusif. Les libéraux, les conservateurs, à l'égard du Québec, se trouvent toujours placés sur une pente qui les fait pencher vers le reste du Canada. Le Bloc est à l'épreuve d'un tel glissement. C'est pourquoi on veut absolument l'abattre.

On pourrait citer cent exemples de ses actions passées. Les plus voyantes furent celles qui ont eu trait aux commandites, et elles ont mis le Parti libéral par terre, en tout cas au Québec. Le Bloc est une force redoutable et on ne le dit pas assez. Comme les commandites visaient le Québec, son attention s'est concentrée naturellement sur cette histoire. Le scandale a éclaté grâce à ses interventions insistantes et répétées. La pertinence de cette action a été confirmée par la vérificatrice générale, qui a fini par examiner l'affaire et par reconnaître le bien-fondé des critiques lancées contre le gou-

vernement. Seul un parti voué aux intérêts québécois et entièrement libre pouvait, semble-t-il, réussir ce tour de force. Et voilà que nous pourrions nous passer de sa présence et de son action?

Le Bloc dérange. Il fausse le jeu bien orchestré des partis traditionnels. C'est un corps étranger dans une machine aussi harmonieuse que trompeuse. Il n'est pas assimilable. On ne peut pas le transformer en allié du pouvoir ni l'introduire dans le cercle complaisant de ceux qui gravitent autour de celui-ci. Dans l'histoire démocratique, il est parfaitement atypique.

Le Québec n'a pas de meilleur atout politique que ce parti qui, un jour, s'est introduit dans le parlementarisme canadien et a altéré la dynamique des partis fédéralistes et du fédéralisme lui-même. L'adversaire est dans la place! On ne saurait le corrompre, car il n'attend pas de récompense, fût-ce même sous la forme d'un pouvoir partagé avec ceux qui dominent la scène mais qui, à cause de lui, ne la dominent pas totalement.

La formule du parti indépendant, son statut d'exception, une trouvaille, et son confinement à l'opposition s'opposent, par leur nature même, aux louvoisements politiques.

Le Bloc, comme tous les groupements humains, est exposé aux influences délétères de l'intérêt pur individuel, mais, dans son cas, il y a un cran d'arrêt: ses buts mêmes et sa drôle de situation sur l'échiquier politique interdisent au militant de se laisser séduire ailleurs, à moins qu'il ne décroche, s'en aille et renie carrément son passé. Comme Lapierre. Comme Garon par rapport au PQ. Ce n'est pas glorieux.

Le Bloc est un authentique produit de la démocratie, le plus direct qu'on puisse imaginer. La fonction d'opposition, inhérente au système démocratique, est assurée par lui d'une manière certes imprévue, et il est ainsi posté qu'il ne peut pas s'y soustraire. Le Bloc est un développement institutionnel inattendu. Il ne faut pas laisser se perdre cet avantage, qui inquiète toute la machine. Le Bloc occupe une position stratégique unique. Il serait insensé de délaisser un tel créneau, de brader un tel pouvoir.

Affaire Castagnetta

Le coroner doit ordonner une enquête publique

CHARLES RICE

Coordonnateur à l'Alliance des groupes d'intervention pour le rétablissement (AGIR) en santé mentale

LUC VIGNEAULT

Directeur général de l'Association des personnes utilisatrices de services de la région de Québec (APUR)

Lettre ouverte à Louise Nolet, coroner en chef

En votre qualité de coroner en chef, nous croyons qu'il est de votre responsabilité d'ordonner une enquête publique, ainsi que la loi vous le permet, sur ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'affaire Castagnetta. La mission du Bureau du coroner est de rechercher de façon indépendante et impartiale les causes et les circonstances des décès obscurs ou violents. Certes, le ministre de la Sécurité publique peut également ordonner la tenue d'une telle enquête, mais il cumule à la fois la

responsabilité du Bureau du coroner et celle du système correctionnel, directement visée dans cette affaire.

L'indépendance et l'impartialité de votre fonction commandent selon nous la tenue d'une enquête publique compte tenu des éléments pour le moins troublants dont nous disposons dans cette affaire et dont les médias ont fait écho.

Plusieurs questions simples demeurent sans réponses. Par exemple, pourquoi les policiers ayant procédé à l'arrestation de Claudio Castagnetta n'ont-ils pas fait appel à l'organisme PECH, qui dispose d'un protocole d'entente avec les services policiers en pareille situation? Également, pourquoi les agents correctionnels ne sont-ils pas intervenus dans le fourgon cellulaire alors que le prévenu se frappait la tête?

Manifestement, Claudio Castagnetta n'allait pas bien: il ne savait pas son propre nom. Il chantait et hurlait dans sa cellule. Il a vomis plusieurs fois et il s'aspergeait le visage avec l'eau de la toilette. On lui parlait mais il n'était plus là. Il se massait le visage et lé-

chait les murs. Pas moins d'une vingtaine de personnes en situation d'autorité, provenant des services policiers, du réseau correctionnel et de la justice, ont été témoins de cette scène sans intervenir. Pourquoi?

Des milliers de personnes au Québec peuvent se retrouver dans la même situation que Claudio Castagnetta. Les personnes susceptibles de basculer en état de psychose, ce qui peut arriver à n'importe qui, sont profondément inquiètes de subir le même sort lors d'une arrestation par les corps policiers.

Seule une enquête publique permettra d'assigner des témoins et de faire la lumière sur le fil des événements, qui interpelle diverses autorités (Ville de Québec, ministère de la Sécurité publique, ministère de la Justice). Certes, une telle enquête ne ramènera pas Claudio Castagnetta à la vie. Elle permettra toutefois de dégager un portrait d'ensemble de ce qui s'est produit tout en ayant une fonction pédagogique auprès des autorités concernées afin qu'un tel incident ne se reproduise plus jamais.

Artisan de paix en toute circonstance

CLAUDE PIGEON

Capitaine des Forces armées canadiennes et prêtre catholique

Kandahar — «Mais que peut bien faire notre ancien curé là-bas?» C'est la question d'une paroissienne à une amie qui me l'a transmise. Ces lignes sont en quelque sorte une réponse, aussi bien pour elle que pour moi, sur le sens de mon ministère de prêtre dans les Forces armées canadiennes. Après avoir servi quatre ans comme aumônier réserviste, j'ai reçu l'autorisation de mon évêque de servir dans la force régulière. Aumônier du 3^e Royal 22^e Régiment à Valcartier depuis janvier 2006, je suis présentement déployé en Afghanistan avec la Roto 4 de l'opération Athena.

Comment un prêtre, portant le désir d'être pasteur en tout ce qu'il est et fait, peut-il envisager son ministère d'aumônier militaire comme une semence de paix au milieu d'un conflit qui blesse, sépare, déchire et tue? [...] Ici, en Afghanistan, quel est mon rôle? Je laisse aux politiciens et aux élus la réponse aux pourquoi et aux comment de la présence canadienne dans ce pays. Le quoi et l'avec me suffiront ici pour discuter avec ma paroissienne.

Pendant six mois, 2500 hommes et femmes ont été envoyés en Afghanistan pour remplir un mandat qui consiste à contribuer à l'établissement d'un climat de sécurité et aux efforts de reconstruction d'un pays déjà dévasté par des années de guerre. Aux côtés de ces militaires, plusieurs personnes apportent un soutien humain essentiel: infirmières et médecins, travailleurs sociaux et psychologues, ainsi qu'une équipe interconfessionnelle de cinq aumôniers.

On peut parler du travail de l'aumônier comme celui d'un répondant de première ligne, un mélange de travailleur social, de psychologue et d'intervenant en situation de crise. L'aspect particulier de la tâche de l'aumônier est le fait qu'il vit sur le terrain, avec la troupe, et partage son quotidien, un peu à la manière d'un travailleur de rue. Certes, il peut et doit remplir tous ces rôles, mais il est et demeure avant tout un aumônier, un pasteur, un prêtre, signe de la présence du Christ, même au milieu des plus âpres combats. Pour comprendre mon ministère presbytéral en théâtre opérationnel, j'utiliserai une trilogie bien connue dans les milieux ecclésiastiques. Comme tout baptisé, mais d'une manière spécifique par son ordination et son mandat pastoral, l'aumônier militaire est prêtre, prophète et roi.

Comme prêtre, mon ministère de prière et d'offrande est unique au milieu de ce conflit. Que ce soit par la messe quotidienne, avec une audience de quelques dizaines de fidèles dans une chapelle improvisée, ou seul lorsque la plupart d'entre eux sont partis en opération, que ce soit par la liturgie des heures où toute l'Église se relie sans cesse pour offrir sa louange et présenter ses intercessions au Seigneur, que ce soit par une prière prononcée au terme d'une entrevue pastorale pour bénir ou souhaiter le meilleur à un soldat qui vient d'ouvrir le livre de sa vie pour partager une page plus difficile, j'essaie d'être un témoin que le Dieu de la paix continue de se révéler à tous les humains de bonne volonté et que, loin d'être distrait, il continue d'agir à travers les responsabilités qu'ils assument.

La figure biblique du roi nous renvoie à celui qui prend soin du petit et du pauvre, qui maintient le bon droit et répare les injustices. Cela se concrétise, par exemple, lorsque la distance et la séparation prolongée ont un impact sur les couples et les familles. L'aumônier reçoit les confidences, facilite l'ouverture, la communication et la réconciliation. Il oriente vers des ressources professionnelles, plaide en faveur d'un congé lorsqu'une situation de crise éclate entre la conjointe et les grands adolescents à la maison, etc. Son ministère de présence, animé par l'amour du Christ, prend la forme d'une recherche de tout ce qui peut affecter le bien-être moral et spirituel de tous et de chacun: le respect, l'écoute, l'intérêt pour chaque métier ou profession, la recherche d'un bon climat de travail, des efforts pour favoriser une meilleure communication, une injustice à réparer, une marque de reconnaissance, un effort de réconciliation, etc. Par son ministère, par sa présence et à travers ses interventions, l'aumônier garde en mémoire le projet du Royaume qui, de jour comme de nuit, ne cesse de croître (Mt 4, 26-29). De ce royaume insaisissable, il est le serviteur inutile mais indispensable (Lc 17, 10).

Enfin, il y a la figure du prophète, celui qui annonce et dénonce, à temps et à contre-temps. Un jour ou l'autre, tout militaire se retrouve devant sa conscience et doit porter le poids de certaines questions auxquelles il espère trouver réponse. Pourquoi suis-je ici? Comment vis-je la mission qui m'est confiée? Pourquoi autant de mal et de souffrance autour de moi? Pourquoi mon ami a-t-il été blessé ou tué? Est-il mort pour rien? Et moi, vais-je mourir aussi? Que dira Dieu lorsqu'il me recevra? Par son écoute et à travers le message qu'il propose, inspiré par l'évangile, l'aumônier invite chacun à un parcours intérieur qui peut le conduire en ce lieu de paix où toute réponse prend la forme d'un dialogue paisible avec un hôte intérieur. Nous sommes la plupart du temps ici au cœur de ce qu'il conviendrait d'appeler une première évangélisation. Je ne me surprends plus que plusieurs grands saints aient eu un passé militaire. Cette expérience particulière qui confronte aux grandes questions du sens de la vie, du mal et de la souffrance est un terreau propice pour une quête spirituelle, comme ce fut le cas pour François d'Assise et Ignace de Loyola.

Un dernier exemple mérite d'être évoqué. Dans les Forces armées canadiennes, les aumôniers ne portent pas d'arme, même pour leur défense personnelle. Voilà qui en étonne plus d'un, à commencer par les militaires eux-mêmes. Depuis deux mois que je suis en Afghanistan, plus des deux tiers de mon temps ont été consacrés à visiter les postes avancés d'où partent les opérations dans la zone de responsabilité canadienne, en plus de partager le quotidien des militaires qui y sont déployés. Lorsqu'on me pose la question: «Padre, où est votre arme?», j'aime à répondre: «Je n'en ai pas parce que mon rôle est de rappeler à tous les militaires que le but de leur travail est qu'un jour tous puissent vivre sans armes.» [...]

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Joanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandré Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Émilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communiqué); Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumaet (correcteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Émilie Parent Bouchard, Étienne Plamondon-Emond (communiqué à la rédaction), La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Olivier Spéclier (Québec), Monique Bhérrer (Ottawa). LA PUBLICITÉ Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bosse, Dave Cameron (directeur adjoint), Julie Chréten, Marlene Côté, Christiane Legault, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebat, Mélisande Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zematits, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

IMMIGRANTS

SUITE DE LA PAGE 1

«Nous tenons à dénoncer l'intolérance, voire l'intégrisme de discours ambiant, car la laïcité et les valeurs québécoises sont instrumentalisées, sinon pour éliminer, du moins pour diluer la diversité. [...] On veut imposer aux employés de l'État une tenue vestimentaire exempte de tout symbole religieux», peut-on lire.

En entrevue au *Devoir*, la responsable du GAP-QI, Kerlande Mibel, souhaite que son parti ne se laisse pas bousculer par la conjoncture politique et se montre prudent. «En tant que parti, on doit prendre le temps de réfléchir encore. Ce groupe qui forme les immigrants ou les minorités religieuses, ce sont des Québécois et il faut les prendre en considération. Les brimer ne peut pas être une réponse. On ne peut pas brimer un groupe pour conforter une majorité de citoyens», a affirmé Mme Mibel, pour qui «parler de laïcité, c'est une façon de masquer l'intolérance».

Outre les travaux de préparation de sa plate-forme électorale en vue du prochain scrutin qui pourrait survenir rapidement, le Parti québécois entend aborder également la laïcité à travers un projet de loi qu'il déposera aujourd'hui à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi sur l'identité nationale constitue la pièce maîtresse de l'action, cet automne, de l'opposition péquiste dirigée par Pauline Marois. Le dépôt de ce projet de loi sera accompagné par la présentation d'une constitution québécoise par le député de Mercier, Daniel Turp. Cette constitution québécoise comporterait une clause visant à baliser l'obligation d'accommodement raisonnable en énonçant que les droits et libertés s'exercent dans le respect de l'égalité des hommes et des femmes, mais aussi dans celui «de la laïcité des institutions publiques du Québec».

Dans la même foulée, Pauline Marois a déclaré mardi, lors de son premier discours à l'Assemblée nationale en tant que députée de Charlevoix et chef du deuxième groupe d'opposition, que «pour assainir le débat qui a cours actuellement, par respect pour nous-mêmes autant que par honnêteté pour ceux que nous accueillons dans notre maison, il faudra très rapidement envoyer à tous et à toutes les bons signaux avec sérénité, ouverture et fermeté».

L'identité québécoise repose sur une langue commune, le français, mais aussi sur «la liberté d'expression, l'égalité des hommes et des femmes, le droit des enfants ainsi que le caractère laïque des règles de fonctionnement de notre société», a souligné Mme Marois. Ce sont là des valeurs que les nouveaux arrivants doivent accepter «pour être membres de la famille», a-t-elle indiqué. «Je crois profondément que ce n'est pas en s'effaçant ou en nous reniant nous-mêmes qu'on respecte l'autre.»

Aux yeux de Kerlande Mibel et de ses collègues du GAP-QI, la laïcité est une autre forme de religion. Ne pas permettre l'expression de la foi à des immigrants qui travaillent au sein de la fonction publique et parapublique par le port du turban, de la kippa ou du hidjab apparaît comme une façon de marginaliser et de stigmatiser davantage ces personnes, croit Mme Mibel.

«On demande que les gens n'affichent pas leur religion mais on va les recruter au Maghreb. Rendus ici, on leur dit: "Enlève ton voile." C'est incohérent», a soutenu Kerlande Mibel qui a ajouté: «Du moment que ça n'affecte pas notre sécurité, il n'y a pas de raison qui justifie ça.»

Quant au partage de valeurs communes prôné par le chef péquiste, le GAP-QI s'insurge contre l'uniformisation des personnes. «Si demain matin tout le monde doit partager les mêmes valeurs du francophone blanc catholique, on n'est pas plus avancés», a fait valoir Mme Mibel.

Dans sa lettre, le GAP-QI constate que la question de l'identité québécoise prend la forme d'un nationalisme identitaire et populiste. «Ce type de repli identitaire présente une vision de l'identité nationale qui exige de tous des valeurs et un comportement uniformes», souligne-t-on.

Il n'y a toutefois aucun commentaire sur l'utilisation du «nous» que Mme Marois brandit depuis quelques semaines. Visiblement mal à l'aise, Kerlande Mibel a refusé de se prononcer, soulignant qu'elle réserve ses commentaires pour l'exécutif national.

Quant aux idées émises récemment par d'autres militants péquistes, dont l'ancien président des jeunes péquistes Claude Villeneuve, le GAP-QI les rejette. Il en va ainsi de la suggestion que tous les candidats à l'immigration subissent un test de français afin de s'assurer qu'ils s'intègrent dans le marché du travail. Aussi, le GAP-QI s'insurge contre l'idée que, pour être sélectionné, un candidat à l'immigration devrait signer un «contrat de citoyenneté» énumérant les droits et responsabilités mais aussi les valeurs auxquelles il devra adhérer.

«Dans notre Québec, tous sont égaux. Chacun d'entre nous a les mêmes droits et responsabilités, dont celle de comprendre la différence», affirme le GAP-QI dans sa lettre.

Avec la collaboration de Robert Dutrisac
Le Devoir

DION

SUITE DE LA PAGE 1

ans et demi, ce serait trop aux yeux des Canadiens. Le gouvernement est sans doute de plus en plus frustré par une opposition qui l'empêche de mettre en œuvre son programme hyper-conservateur, mais nous sommes déterminés à faire fonctionner le Parlement.»

Au chapitre des points relativement positifs contenus dans le discours du Trône, M. Dion a noté le plan proposé pour les langues officielles (dont il a revendiqué la paternité), l'attention portée par le gouvernement à la souveraineté nordique et l'hommage rendu à Aung San Suu Kyi, leader de l'opposition birmane, qui devient ainsi citoyenne d'honneur du Canada. Mais il a critiqué presque tous les points importants du discours.

«Le discours est [...] vague, plein de trous, et soulève [beaucoup] de préoccupations», a-t-il dit avant d'ajouter qu'il se console en voyant que le discours du Trône «n'est pas aussi mauvais que s'il avait été écrit par un Parti conservateur majoritaire».

Le chef libéral a longuement parlé de «l'ambiguïté» du gouvernement en ce qui concerne la mission canadienne en Afghanistan. «Pourquoi avoir demandé à un comité d'analyser quatre options alors que le discours du Trône annonce déjà que le gouvernement a choisi une des quatre options?», a-t-il lancé dans un long discours au ton scolaire.

Stéphane Dion juge que la faiblesse des initiatives en matière de protection de l'environnement constitue la partie la plus décevante du discours du Trône. Il a rappelé que le nouveau Prix Nobel de la paix, Al Gore, avait comparé le plan vert des conservateurs à «un attrape-nigauds».

Dans le domaine de la justice, Stéphane Dion se montre conciliant. Les libéraux calculent avoir déjà donné leur accord à cinq des six lois envisagées. «C'est le gouvernement qui a fait de l'obstruction à l'adoption de ces lois, ce qui a été fait au détriment de la sécurité des Canadiens.»

Le chef libéral propose tout de même un long amendement au discours du Trône, mélange de critiques et de vanteuses libérales. Stéphane Dion a précisé que si l'amendement qu'il soumet n'est pas accepté — comme ce sera vraisemblablement le cas —, il fera comme le NPD en octobre 2006 (lors de l'accord sur le bois d'œuvre) et le Parti conservateur en mars 2005, c'est-à-dire qu'il s'abstiendra de voter pour éviter le déclenchement d'élections. «Si c'est bon pour lui, c'est bon pour moi», a lâché M. Dion à propos de Stephen Harper.

Harper se réjouit

Le premier ministre Harper a saisi la balle au bond. «Je suis heureux de voir que le chef de l'opposition me

SUITE DE LA PAGE 1

d'ici la fin de l'année. «C'est la première fois que tous les parlementaires démocratiquement élus [l'Assemblée nationale et les parlementaires des provinces] ont pu compléter leurs mandats de cinq ans. Cela ne s'était jamais vu auparavant [coups d'État et dissolutions expéditives obligent]. Cette stabilité a été bénéfique pour le pays.»

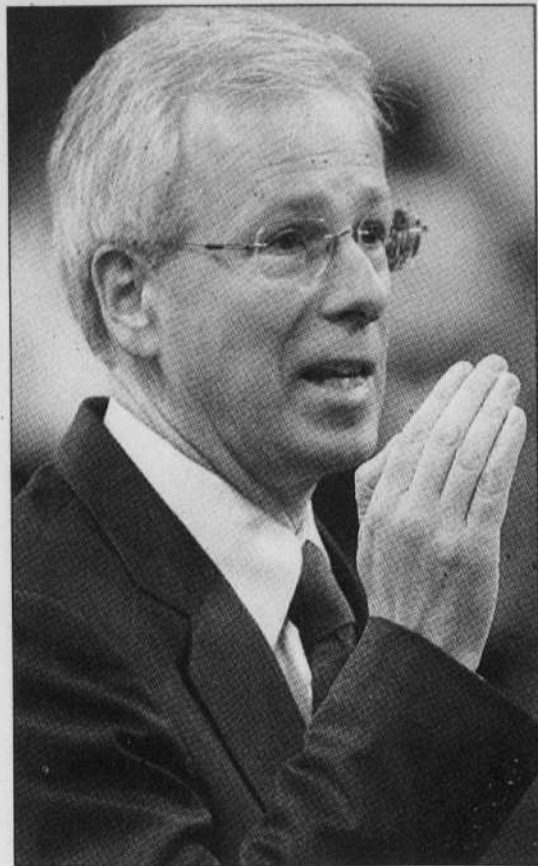
Bilan enjolivé

Il serait facile de discréditer ce bilan peut-être un peu trop rose pour être vrai comme un acte de propagande de la part d'un gouvernement qui sent encore le besoin d'avoir un ministère de l'Information. Pourtant, bon nombre d'observateurs de la scène politique pakistanaise partagent l'optimisme du ministre Azim. C'est le cas de Zahid Hussain, journaliste de renom à Islamabad et auteur du récent ouvrage *Frontline Pakistan* sur la schizophrénie pakistanaise devant le militantisme religieux.

Selon M. Hussain, un autre mandat de Pervez Moucharrarf ne perpétuera pas une situation politique bancale. Au contraire, il permettra une «période de transition» et l'établissement d'un véritable système politique où le pouvoir sera partagé. «Jusqu'à présent, le président était omnipotent, le premier ministre faisait de la figuration et le Parlement jouait au bœuf-oui-oui. Mais en abandonnant son uniforme, le président n'aura plus la même autorité. Le futur premier ministre prendra du galon, le nouveau Parlement prendra de l'assurance et l'armée aura son rôle à jouer. Nous aurons un "triarcat". C'est une bonne chose pour le pays», lance M. Hussain tout en jetant un coup d'œil vers son téléviseur.

Puis, tout à coup, il s'interrompt pour hausser le volume. A l'écran, on le voit, cravate au cou, animant un groupe d'invités politiques, dont un général en civil, qui se chamaillent à propos de la valeur d'un tel «triarcat».

A son corps défendant, Tahira (un pseudonyme) reconnaît les bienfaits du régime Moucharrarf. Militante pour les droits des femmes, elle se voit obligée de re-



REUTERS

Stéphane Dion

prend maintenant comme modèle», a répliqué M. Harper, souriant aux lèvres. Le premier ministre a enchaîné avec une anecdote. «Quand j'ai entendu les critiques du leader de l'opposition à propos du discours du Trône, je me suis souvenu d'un professeur que j'ai eu. Il disait que tout était mauvais dans mes travaux, mais il me faisait passer quand même.»

Stephen Harper, comme il l'avait annoncé il y a deux semaines, a soutenu qu'il interpréterait le passage du discours du Trône comme un «mandat clair» pour gouverner. Son projet de loi-cadre pour durcir le système de justice sera d'ailleurs un vote de confiance, a-t-il prévenu.

Hier, le premier ministre a de nouveau longuement abordé la question de la souveraineté du Canada dans l'Arctique. «Le défi le plus important pour la souveraineté du pays», a-t-il affirmé.

Rappelant que le gouvernement conservateur a

promis un port en eau profonde, de nouveaux navires militaires et une présence accrue de l'armée dans le Grand Nord ainsi qu'un nouveau centre de recherche à la fine pointe de la technologie, Stephen Harper a soutenu que la seule façon d'exercer la souveraineté canadienne dans ce vaste territoire consiste à «l'occuper». «On ne peut pas simplement pointer une carte et dire: "C'est à nous." Il faut faire des efforts, engager des dépenses et être prêt à des sacrifices», a-t-il affirmé.

De manière plus générale, le premier ministre a soutenu que le discours du Trône, qui met largement en lumière des priorités déjà connues du gouvernement, contient tout ce dont les Canadiens ont besoin. «Les citoyens s'attendent à un leadership efficace, ciblé et fondé sur des principes pour qu'ils puissent planifier leur avenir en toute confiance», a lancé le premier ministre.

Duceppe à l'attaque

Le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, n'a pas tardé à répliquer à Stephen Harper. «Ce discours [du Trône] fait la preuve que l'ouverture du premier ministre n'était pas sincère», a-t-il dit en qualifiant le fédéralisme d'ouverture des conservateurs «d'entreprise de marketing politique qui prend toutes les apparences d'une arnaque envers la nation québécoise».

Gilles Duceppe a insisté à plusieurs reprises sur l'approche des conservateurs en ce qui concerne l'enclenchement du pouvoir fédéral de dépenser, identique selon lui aux promesses de Jean Chrétien dans le cas de l'Accord sur l'union sociale, une entente conclue en 1999 mais rejetée par le Québec car jugée trop contraignante. «Le gouvernement conservateur propose le même fédéralisme dominant et paternaliste que Jean Chrétien», a dit le chef du Bloc. «Le gouvernement persiste à vouloir imposer des conditions au Québec, ce qui est inacceptable.»

Tout comme Stéphane Dion, Gilles Duceppe a affirmé que le Canada est chanceux de ne pas avoir un gouvernement conservateur majoritaire. «Alors qu'il était encore dans l'opposition, le premier ministre voulait que le Canada participe à la guerre en Irak. [...] C'est une chance qu'il n'ait pas été premier ministre d'un gouvernement majoritaire», a-t-il dit.

Selon le chef du Bloc, «le gouvernement va à l'encontre de la volonté de l'Assemblée nationale du Québec sur la question des valeurs mobilières, de Kyoto, de la crise forestière, des jeunes contrevenants, du registre des armes à feu et du Sénat. La liste est longue», a-t-il dit.

Le chef du NPD, Jack Layton, est quant à lui demeuré sur ses positions exprimées la veille, affirmant que ce discours du Trône entraîne le Canada dans la mauvaise direction. Il a mis le chef libéral au défi, s'il a des principes, de renverser le gouvernement.

Le Devoir

MOUCHARRAF

connaître que le général-président a fait avancer bien des causes dont les gouvernements civils précédents avaient préféré ne pas tenir compte. Elle rappelle que le président, dans un geste de défi aux intégristes religieux, s'était fait photographe en train de caresser un chien, cet animal que repoussent les musulmans parce qu'il les rend impurs pour la prière. De l'autre côté de la table, Nafeez, professeur à la retraite, l'invective.

«[Moucharrarf] orchestre tout cela afin de se faire passer pour le séculier libéral qu'il n'est pas!», dénonce l'homme qui, tout comme Tahira, jouit d'une condition économique très enviable. Nafeez aime rappeler certaines déclarations du président, dont celle par laquelle il avait réfuté des accusations de viol sous prétexte que le violeur présumé était nouvellement marié. «A quoi juge-t-on un homme? Par ses déclarations soigneusement préparées ou par celles qui lui viennent spontanément à l'esprit?»

Malgré leurs différences, Nafeez et Tahira partagent le même constat: la scène politique pakistanaise souffre d'un vide accablant que la formation de Benazir Bhutto, discréditée à cause de son pacte avec le général Moucharrarf, ne parvient plus à combler. C'est un autre paradoxe du Pakistan quand on songe que pas moins de 77 partis politiques officiels s'étaient présentés aux dernières élections législatives...

Un sondage rendu public la semaine dernière par l'International Republican Institute, un organisme américain sans but lucratif qui fait la promotion des idéaux démocratiques dans le monde, indique que M. Moucharrarf n'a plus la cote depuis un an. Alors qu'il atteignait des sommets de popularité en septembre 2006, avec 63 %, sa cote n'est plus que de 21 % à l'heure actuelle. Pis encore, 70 % des Pakistanais estiment qu'il devrait démissionner alors qu'autant de gens (73 %) pensent que le pays va dans la mauvaise direction.

Lutte contre le terrorisme

L'impopularité du président s'explique en partie par sa détermination, du moins affichée, à combattre les élé-

ments extrémistes du pays, concentrés dans la province frontalière du Nord-Ouest et dans les zones tribales, dont le Waziristan, qui bordent l'Afghanistan. Cette lutte (dont l'ambivalence s'est trouvée toute résumée lors du siège estival de la Mosquée rouge par les étudiants en religion, toléré pendant des semaines puis soudainement réprimé dans une attaque sanglante) n'est pas facile à faire avaler aux Pakistanais, reconnaît le ministre Azim.

«Notre plus grand défi est d'expliquer à nos citoyens que cette guerre contre le terrorisme n'est pas la guerre des Américains», dit-il. Il rappelle que le président et son premier ministre ont tous deux été l'objet de tentatives d'assassinat. «Ils ont mis leur tête sur le billot, alors il est insultant de se faire dire par les Américains que nous n'en faisons pas assez.» Et à ces politiciens américains qui, à la faveur d'une campagne électorale, fantasment à mots couverts de se installer dans le nord du Pakistan pour y faire le ménage, M. Azim sert une mise en garde: «Le Pakistan n'est pas une petite république bananière. On ne vient pas s'y installer comme cela. [...] Pourquoi les Américains pensent-ils réussir ici ce qu'ils ont échoué à faire en Irak ou en Afghanistan? Lorsqu'on échoue, c'est toujours plus facile de blâmer les autres que de se demander ce qu'on a fait de travers.»

Si le président Moucharrarf abandonne son uniforme militaire, comme il le promet, son successeur au sein de l'armée lui servira-t-il la même médecine et le renversera-t-il à son tour? Évidemment, le ministre Azim ne le pense pas parce que, selon lui, l'armée est devenue «beaucoup plus disciplinée». Zahid Hussain le croit aussi, mais pour une autre raison, d'ordre beaucoup plus pratique. En effet, les militants religieux prennent désormais les policiers et les militaires pour cible et les morts se comptent par centaines. À ce point que les militaires sont invités à laisser leurs galons au vestiaire afin de passer inaperçus. «C'est difficile d'imposer la loi martiale lorsque vous ne portez pas l'uniforme!»

Le Devoir

BONNAIRE

SUITE DE LA PAGE 1

parents et les hôpitaux psychiatriques, c'est le désert.»

Sabine, sa cadette d'un an, Sandrine en a autrefois capté, avec sa caméra, la radieuse jeunesse, plus tard son profil brisé au centre d'accueil spécialisé en Charlette, où elle attaque parfois les éducateurs à la fourchette... Certains conseillaient à Sandrine de se montrer davantage à l'écran, mais elle a rejeté l'idée de jouer sur sa propre image. «Je voulais faire un film violent, percutant comme un coup de poing, sur Sabine, une héroïne, à l'instar de Camille Claudel.»

Autiste mais souffrant aussi d'infantilisme: les diagnostics sont parfois flous et complexes. Désormais, tous les jours, Sabine se fait projeter «leur film» à la télé, douloureuse lettre d'amour cinématographique signée par sa sœur.

Retour en arrière.

Au départ, le handicap de Sabine ne l'a pas empêchée de jouer du piano, de voyager, de circuler en scooter, comme en témoignent les images d'archives du film. Alors qu'elle fut longtemps très belle — sa ressemblance avec Sandrine était criante —, un cortège de déboires a transformé la gracieuse sylphide en femme gonflée, amoindrie, parfois bavante, l'œil éteint, l'invective à la bouche.

La même personne, vraiment? Il faut se pincer pour y croire...

Ce projet de documentaire, Sandrine Bonnaire en caressait l'idée depuis longtemps, hésitant à sauter le pas, par crainte de l'impudeur. «Mais en 2001, j'ai été nommée "marraine des Journées de l'autisme" en rencontrant plusieurs familles dans la même situation que la mienne. Ça m'a convaincue d'aller de l'avant.»

Sandrine Bonnaire est née d'un père ouvrier dans une famille tricotée serré de 11 enfants. Or les membres du clan se montraient divisés à l'idée de médiatiser la vie de Sabine, ainsi que la leur, bien entendu. Des éléments privés ont donc été mis de côté.

Reste le chemin de la dérive autiste: la mort d'un frère qui a laissé la jeune fille en état de choc, le déménagement de sa mère en province qui a coupé Sabine de sa fratrie. Ont suivi un hébergement rotatif chez ses sœurs, mis en échec par la violence de la jeune femme, l'internement en institut psychiatrique avec les traitements massues, puis la vie dans un centre plus humain, que Sandrine a contribué à créer après s'être heurtée à des portes closes.

«En ces matières, tout le monde est fautif et personne ne l'est», conclut-elle en livrant sa bataille pour la création en France de nouvelles unités légères à l'intention des autistes et des psychiatriés, ainsi que pour la fondation de centres de jour. «Il existe 80 000 autistes en France et si peu de ressources...»

Je m'appelle Sabine a été lancé au dernier Festival

de Cannes avant d'être projeté à la télé française, ce qui a valu à Sandrine Bonnaire une rencontre avec le président Nicolas Sarkozy, puis avec le ministre des Affaires sociales, poussant partout la roue de la multiplication des structures d'aide.

«Bien sûr que ma notoriété me sert, dit-elle. Si je peux la mettre au service d'une cause importante, ce serait bien bête de s'en priver...»

Chose certaine, ce rapport constant avec Sabine ainsi que des liens étroits avec une famille qui vit loin des paillettes ont aidé Sandrine Bonnaire à garder les pieds sur terre, par-delà sa tête d'affiche, qui n'a jamais enflé. «J'ai toujours été lucide. Dans mon métier, on peut monter très vite et redescendre aussitôt. Et puis, dans mon enfance, on m'a toujours vanté les vertus du travail. Quant à mon rapport avec Sabine, il m'a appris très tôt le sentiment de la différence. J'étais sa sœur, donc confrontée aussi au regard des autres.»

Ce documentaire n'est pas le dernier mot proféré par Sandrine Bonnaire à propos de l'autisme. Avec son compagnon Guillaume Laurant, elle a coscénarisé un long métrage de fiction intitulé *J'te souhaite au revoir*, l'histoire de deux sœurs qui se retrouvent par hasard. L'une est autiste (incarnée par Sandrine Bonnaire), l'autre a coupé les ponts avec l'ombre douloureuse de celle qui lui renvoyait le miroir de la différence (elle sera jouée par Sandrine Kiberlain).

Encore à l'étape du financement, ce film, une pre-

mière réalisation pour Guillaume Laurant (scénariste d'*Amélie Poulain*), devrait amorcer son tournage en février. Il a été question que Sandrine partage avec son mari le fardeau de la mise en scène. «Mais se retrouver à la fois devant et derrière la caméra m'aurait paru trop lourd.» Elle avoue s'être inspirée de sa sœur pour créer son personnage, ajoutant des clin d'œil à son intention. «Ce sera un film abordant le regard que les gens posent sur la différence, quelle qu'elle soit», explique-t-elle.

Rappelons que la carrière de Sandrine Bonnaire, lancée en 1984, à l'adolescence, par le brillantissime Maurice Pialat dans *A nos amours*, a été jalonnée de rôles phares, notamment dans *La Cérémonie* de Claude Chabrol, *Jeanne la Pucelle* de Jacques Rivette, *Sans toit ni loi* d'Agnès Varda, etc.

Aujourd'hui, elle s'avoue à la croisée des chemins: «Après 23 ans du métier d'actrice, j'ai l'impression d'en connaître toutes les ficelles.» Sans laisser l'interprétation, elle souhaite explorer davantage les chemins de la réalisation et de la scénarisation.

«Dans ce métier-là, au bout d'un moment, vous devenez trop protégée, une sorte d'icône. D'où le besoin de s'aérer. Le documentaire, en tout cas, me passionne. Comme le métier d'actrice, il se nourrit de l'observation des autres.»

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390